

C.R.I. N° 3 (2014-2015)  
2e session de la 10e législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

## COMPTE RENDU INTÉGRAL

**Séance plénière\***

Mercredi 8 octobre 2014

\*Application de l'art. 151 du règlement

## SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i> .....	1
<i>Absences motivées</i> .....	1
<i>Ordre du jour - Approbation</i> .....	1
<i>Communications</i> .....	1
<i>Communications</i> .....	1
<i>Documents - Dépôt</i> .....	3
<i>Débat sur l'empreinte écologique de la Belgique, en application de l'article 62 du règlement</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Dodrimont, Mmes Lambelin, Moucheron, M. Daele, Mme Waroux, MM. Gillot, Puget, M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal.....	
	3
<i>Questions d'actualité</i> .....	21
<i>Organisation des travaux</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Collignon.....	
	21
<i>Questions d'actualité (Suite)</i> .....	22
<i>Question d'actualité de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la délivrance de pilules contraceptives par les plannings familiaux » ;</i>	
<i>Question d'actualité de Mme Baltus-Möres à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'interdiction de la distribution des pilules dans les plannings familiaux »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Daele, Mme Baltus-Möres, M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, en son nom et au nom du Gouvernement.....	
	22
<i>Question d'actualité de Mme Defrang-Firket à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « la demande du TEC de pouvoir augmenter ses tarifs » ;</i>	
<i>Question d'actualité de Mme Gérardon à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « une hausse tarifaire aux TEC »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mmes Defrang-Firket, Gérardon, M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal.....	
	23

*Question d'actualité de M. Jamar à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la fusion entre les communes et les centres publics d'action sociale (CPAS) »*

Intervenants : M. le Président, M. Jamar, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie..... 24

*Question d'actualité de M. Dodrimont à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « la taxation des chewing-gums et des mégots »*

Intervenants : M. le Président, M. Dodrimont, M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal..... 26

*Question d'actualité de Mme De Bue à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « la fermeture du service production de Schweppes Belgium à Genval » ;*

*Question d'actualité de Mme Lambelin à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « la situation de Schweppes Belgium à Genval »*

Intervenants : M. le Président, Mmes De Bue, Lambelin, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique..... 27

*Question d'actualité de M. Mouyard à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « le refus de la Fédération belge des négociants en combustibles et carburants de réaliser un inventaire des citernes à mazout »*

Intervenants : M. le Président, M. Mouyard, M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal..... 29

*Question d'actualité de M. Luperto à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la fusion des trois pôles hospitaliers namurois »*

Intervenants : M. le Président, M. Luperto, M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, en son nom et au nom du Gouvernement..... 31

*Question d'actualité de M. Desquesnes à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « les intérêts notionnels et leur impact sur l'économie wallonne »*

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique..... 32

*Question d'actualité de M. Fourny à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la suppression des primes provinciales en matière de logement et les conséquences pour les agences immobilières sociales (AIS) »..... 33*

*Reprise de la séance..... 33*

*Questions d'actualité (Suite)*

*Question d'actualité de M. Fourny à M. Furlan, Ministre de Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la suppression des primes provinciales en matière de logement et les conséquences pour les Agences immobilières sociales (AIS) »*

Intervenants : M. le Président, M. Fourny, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie..... 33

*Question d'actualité de M. Courard à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « les communes propres ».....34*

*Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Hazée à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la politique d'austérité annoncée par le Gouvernement », par M. Hazée (Doc. 34 (2014-2015) N° 1) et par Mme Poulin et M. Drèze (Doc. 35 (2014-2015) N° 1).....34*

*Vote nominatif..... 34*

*Justification d'abstention*

Intervenants : M. le Président, M. Jamar..... 35

*Liste des intervenants..... 36*

*Index des matières..... 37*

*Abréviations courantes..... 38*

## SÉANCE PLÉNIÈRE

Présidence de M. Antoine, Président

Le procès-verbal de la dernière séance plénière est déposé sur le bureau.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

- *La séance est ouverte à 9 heures 33 minutes.*

**M. le Président.** - La séance est ouverte.

### ABSENCES MOTIVÉES

**M. le Président.** - Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance :

- MM. le Ministre-Président Magnette et le Ministre Prévot, pour obligation de mandat. Ils accompagnent Sa Majesté le Roi aux commémorations du canal Albert ;
- Mme Cornet, pour raisons de santé.

Je voudrais dire combien nous pensons à elle, combien son courage doit nous impressionner. Nul doute que les souffrances qu'elle traverse aujourd'hui doivent être une leçon de modestie pour nous par rapport à notre engagement en politique et notre fragilité envers les ennuis de santé. Tous nos vœux l'accompagnent. Pour celles et ceux qui ont l'occasion d'avoir des contacts avec elle, dites-lui bien que je pense être l'interprète de toute l'assemblée à son égard.

### ORDRE DU JOUR

#### *Approbation*

**M. le Président.** - Conformément à l'article 23.2 du règlement, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l'article 60.1.

Ce document vous a été adressé.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ?

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté.

### COMMUNICATIONS

**M. le Président.** - M. Courard, Président du groupe PS, m'a fait part de modifications de leurs représentants au sein des commissions.

Pour ce qui concerne la Commission des travaux publics, de l'action sociale et de la santé, M. Martin devient membre effectif en remplacement de M. Stoffels.

Pour ce qui concerne la Commission des pouvoirs locaux, du logement et de l'énergie, M. Stoffels – cela me semble plus cohérent par rapport au passé – devient membre effectif en remplacement de M. Martin. M. Stoffels retrouve ses premières amours.

Pour ce qui concerne la Commission des pouvoirs locaux, du logement et de l'énergie, M. Onkelinx devient membre suppléant en remplacement de M. Stoffels.

Pour ce qui concerne la Commission de contrôle des dépenses électorales et des communications, M. Courard devient membre effectif.

### COMMUNICATIONS

**M. le Président.** - M. van Daele, chef de cabinet de Sa Majesté le Roi, m'a transmis les vœux de Sa Majesté pour le succès de nos travaux.

Les institutions européennes m'ont transmis une consultation sur le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement.

La Cour des comptes m'a transmis le rapport d'audit sur « La dématérialisation des marchés publics au sein du service public de Wallonie ». Il sera envoyé à la commission concernée.

Deux rapports d'activités m'ont été adressés :

- le rapport d'activité du Conseil wallon de l'action sociale et de la santé pour l'année 2013 ;
- le rapport d'activité de la Commission des déchets pour l'année 2013.

Ils ont été envoyés aux commissions concernées.

Le Gouvernement wallon m'a transmis quatorze arrêtés ministériels de réallocation budgétaire :

- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base des programmes 02, 11, 12, 13, 14 et 21 des divisions organiques 02, 16 et 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base des programmes 02, 05, 06, 31, 32, 35 et 41 des divisions organiques 16 et 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base des programmes 02, 11, 12, 13 et 31 des divisions organiques 16 et 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base des programmes 03 et 12 des divisions organiques 15 et 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base des programmes 11 et 21 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base des programmes 01, 02, 06, 22 et 31 des divisions organiques 10, 11 et 12 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base des programmes 01, 11 et 12 des divisions organiques 13 et 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07 et 08 des divisions organiques 02 et 09 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 02, 03, 11 et 12 des divisions organiques 13 et 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 31 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 13 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 ;

- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01, 22, 23 et 31 de la division organique 12 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01, 02, 04 et 11 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre le programme 01 de la division organique 32 et les programmes 01, 02, 03, 04, 05, 08, 11, 12, 13, 15, 21, 31, 32 et 33 des divisions organiques 09, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 32 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014.

Ces arrêtés seront transmis aux membres de la Commission du budget et de la fonction publique.

La Cour constitutionnelle m'a fait parvenir douze notifications d'arrêts :

- la notification de l'arrêt n° 120 du rôle 5739 concernant le recours en annulation de l'article 7, 11°, de la loi du 30 août 2013 relative à la réforme des chemins de fer belges, introduit par l'Union nationale des services publics ;
- la notification de l'arrêt n° 121 du rôle 5683 concernant les questions préjudicielles relatives à la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail et en particulier à l'article 24, alinéa 4, de celle-ci, posée par le Tribunal du travail de Bruges ;
- la notification de l'arrêt n° 122 du rôle 5694 concernant les questions préjudicielles relatives aux articles 324<sup>ter</sup>, § 1er, et 5, alinéa 3, 2°, du Code pénal, posées par la Cour d'appel de Gand ;
- la notification de l'arrêt n° 123 du rôle 5705 concernant la question préjudicielle concernant l'article 62, alinéa 8, des lois relatives à la police de la circulation routière, coordonnées par l'arrêté royal du 16 mars 1968, posée par le Tribunal de police de Dinant ;
- la notification de l'arrêt n° 124 du rôle 5706 concernant le recours en annulation de l'article 2 de la loi du 14 janvier 2013 modifiant la loi du 31 décembre 1963 sur la protection civile (modifications apportées à l'article 10 de la loi du 31 décembre 1963), introduit par la Ville de Menin et autres ;
- la notification de l'arrêt n° 125 du rôle 5714 concernant les questions préjudicielles relatives aux articles 43, 3°, 702, 2°, et 860 et suivants du Code judiciaire, posées par la Cour du travail de Liège ;
- la notification de l'arrêt n° 126 du rôle 5715 concernant les questions préjudicielles relatives

- à l'article 10 de la loi du 22 mars 2001 instituant la garantie de revenus aux personnes âgées, posées par le Tribunal du travail de Mons ;
- la notification de l'arrêt n° 127 du rôle 5716 concernant la question préjudicielle relative à l'article 330, § 1er, alinéa 1er, deuxième phrase, du Code civil, posée par le Tribunal de première instance de Turnhout ;
  - la notification de l'arrêt n° 128 du rôle 5717 concernant la question préjudicielle relative aux articles 23, § 1er, 5°, et 34, § 1er, 1°, du Code des impôts sur les revenus 1992, posée par le Tribunal de première instance de Liège ;
  - la notification de l'arrêt n° 129 du rôle 5718 concernant la question préjudicielle relative aux articles 4.2.24 et 4.4.20 du « Code flamand de l'Aménagement du Territoire », posée par le Conseil d'État ;
  - la notification de l'arrêt n° 130 du rôle 5720 concernant le recours en annulation des articles 2 à 6, 9 et 19 de la loi du 11 juillet 2013 modifiant le régime de régularisation fiscale et instaurant une régularisation sociale (modification des articles 121, 122, 123, 124 et 127 de la loi-programme du 27 décembre 2005 et insertion d'un article 122/1), introduit par Steven De Bel ;
  - la notification de l'arrêt n° 131 du rôle 5926 concernant le recours en annulation de la loi du 28 février 2014 modifiant la loi du 28 mai 2002 relative à l'euthanasie, en vue d'étendre l'euthanasie aux mineurs, introduit par R.G.

Les listes reprenant le rapport de la Cour des comptes, les rapports, les arrêtés ministériels de réallocation budgétaire et les notifications d'arrêtés de la Cour constitutionnelle vous ont été adressées.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

## DOCUMENTS

### *Dépôt*

**M. le Président.** - La liste des projets de décret adressés au Parlement wallon par le Gouvernement wallon et des rapports de commission a été adressée aux membres :

- le projet de décret relatif aux implantations commerciales (Doc. 36 (2014-2015) N° 1) ; il sera imprimé, distribué et envoyé à la Commission de l'économie, du commerce extérieur et des technologies nouvelles ;
- le projet de décret portant assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique et la Grenade en vue de l'échange de

renseignements en matière fiscale, fait à Bruxelles les 15 et 18 mars 2010 (Doc. 37 (2014-2015) N° 1) ; il sera imprimé, distribué et envoyé à la Commission des affaires générales et des relations internationales ;

- le projet de décret portant assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique et Antigua et Barbuda en vue de l'échange de renseignements en matière fiscale, fait à Bruxelles le 7 décembre 2009 (Doc. 38 (2014-2015) N° 1) ; il sera imprimé, distribué et envoyé à la Commission des affaires générales et des relations internationales ;
- le projet de décret portant assentiment à la Convention entre le Royaume de Belgique et la République d'Islande tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et au Protocole, signé à Bruxelles le 23 mai 2000, ainsi qu'à son Protocole modificatif, fait à Bruxelles le 15 septembre 2009 (Doc. 39 (2014-2015) N° 1) ; il sera imprimé, distribué et envoyé à la Commission des affaires générales et des relations internationales ;
- le projet de décret portant assentiment à la Convention entre le Royaume de Belgique et la République hellénique tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, signée à Athènes le 25 mai 2004, ainsi qu'à son Protocole modificatif, fait à Bruxelles le 16 mars 2010 (Doc. 40 (2014-2015) N° 1) ; il sera imprimé, distribué et envoyé à la Commission des affaires générales et des relations internationales.

Son contenu sera reproduit in extenso dans le compte rendu.

## DÉBAT SUR L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DE LA BELGIQUE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT

**M. le Président.** - Nous arrivons à la pièce maîtresse de notre séance publique.

L'ordre du jour appelle le débat sur l'empreinte écologique de la Belgique, en application de l'article 62 du règlement.

Ont demandé à participer à ce débat et je rappelle ainsi au passage le temps de parole de manière discrète : M. Dodrimont, 20 minutes ; **Mme** Lambelin, 15 minutes ; Mme Moucheron, 15 minutes ; M. Daele, 8 minutes ; M. Puget, 3 minutes et Mme Waroux dans le temps partagé avec Mme Moucheron en la matière. Nous écouterons ensuite le ministre et les répliques.

La parole est à M. Dodrimont.

**M. Dodrimont (MR).** - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, le WWF vient de publier son rapport 2014 sur l'état de notre planète.

On y apprend qu'au rythme de consommation actuelle, il faudrait à l'humanité une terre et demie pour lui permettre de se régénérer.

Les mauvais élèves sont les pays occidentaux – sans surprise – et, malheureusement, en particulier la Belgique qui arrive – je le rappelle – en cinquième position des pays consommant le plus de ressources par tête d'habitant. L'humanité aurait dépassé les frontières planétaires permettant à la planète de se reconstituer.

Dès lors, il faut étendre les zones protégées, développer les énergies renouvelables, consommer moins, manger plus sainement, partager les ressources et réorienter les flux financiers.

Comment se calcule une empreinte écologique ? Je me suis un peu renseigné et les résultats sont aussi effrayants, si je puis me permettre, que cette fameuse cinquième place peu flatteuse.

Ainsi, l'empreinte écologique se calcule en hectares globaux et, là, on apprend qu'il faudrait 2,7 hectares par personne pour permettre à la nature de produire ce dont elle a besoin. Or, vu la surface de la Terre, nous ne disposerions que de 1,7 ha par personne.

Je vous ferai part de deux remarques un peu sous la forme d'un paradoxe. En réalité, chers collègues, ce constat inquiétant est tout sauf neuf. Dans son ouvrage *Halte à la croissance*, le Club de Rome prédisait, en 1972, l'épuisement des ressources pour 1992. En 1992, paraît alors *Beyond the Limits*, l'édition révisée qui annonce la pénurie des ressources 40 ans plus tard.

Le rapport du Bureau fédéral du Plan de septembre de cette année indique pour notre pays une réduction des gaz à effet de serre qui est assez sensible depuis 2008. Ce constat est identique pour les gaz acidifiants ainsi que pour les gaz précurseurs d'ozone troposphérique. Les particules fines en suspension qui provoquent une pollution atmosphérique locale et qui constituent un risque sanitaire ont connu une diminution globale de 10 % depuis 2008 avec une hausse pour les ménages et un tassement pour les industries.

Je ne vous cacherai donc pas que je suis quelque peu circonspect à propos de la méthodologie utilisée pour arriver à ce constat alarmant, voire alarmiste.

Il faut souligner que les chiffres avancés ne sont pas le fruit d'un constat, mais bien d'une extrapolation. D'autres organismes comme l'Union internationale pour la conservation de la nature formulent des conclusions plus modérées qui tranchent singulièrement avec ce

fameux rapport du WWF. Le taux d'extinction serait ici de 0,1 % à 1 % sur 50 ans.

Prenons un exemple, celui de l'empreinte eau. Selon le rapport du WWF, près de 768 millions de personnes vivent sans eau salubre et propre. D'après ce rapport, la situation va encore empirer. Il est exact que le stress hydrique et les pénuries d'eau constituent un grave problème, nous n'allons pas le nier. Il ne faut pas confondre la notion de ressources et celle de disponibilité de ressources. Dès lors, à notre sens, ce qui pose problème, ce n'est pas la limitation de cette ressource quasiment inépuisable, mais sa disponibilité. Il faut donc la capter, la traiter, l'acheminer, la distribuer, l'évacuer, ce qui coûte de l'argent, on le sait. Il y a eu, il y a et il y aura encore des pénuries, pas en raison d'un manque d'eau, mais bien en raison de la pauvreté des hommes, des villes et des pays.

Est-ce à dire que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes ? Certainement pas, nous devons faire émerger une croissance qui soit durable, ce qui signifie créer de la prospérité en préservant la planète et mieux répartir cette prospérité, chers collègues, entre les générations.

L'humanité ne peut plus continuer à faire comme si la nature, ses ressources et sa capacité à se réparer elle-même étaient inépuisables. Ce que notre génération n'accomplira pas pour préserver l'environnement et la qualité de vie pèsera indubitablement de façon dramatique sur les générations prochaines.

Il est donc nécessaire de faire preuve de courage, d'ambition et d'un réel volontarisme, mais celui-ci doit être bien compris et s'inscrire dans la sphère du raisonnable. Cela suppose que l'on prenne à bras-le-corps les dossiers et notamment sur ce point de l'eau, celui, Monsieur le Ministre, de l'assainissement.

À ce sujet, serait-il possible que l'on nous précise quel sort sera réservé à l'amende infligée par les autorités européennes en octobre 2013 ? Nous savons que l'État fédéral a payé l'amende de 10 millions d'euros infligée à notre pays pour ses insuffisances en matière d'épuration d'eaux usées, mais les trois régions doivent poursuivre leur concertation sur la répartition de cette somme.

Dès lors, Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous préciser ce qu'il en est à ce jour ?

Autre thème : celui qui concerne la politique de gestion des sols. Nous connaissons tous l'ampleur des travaux à réaliser afin de dépolluer les sites wallons et nous imaginons bien le budget qui devra y être alloué. La difficulté majeure que connaît la Wallonie, à l'heure actuelle, dans le domaine des sols, c'est qu'elle ne possède aucun cadre juridique clair et suffisamment précis en la matière. Le décret Sols du 5 décembre 2008 n'est, à l'heure actuelle, que partiellement entré en

vigueur et partiellement mis en œuvre. On l'a suffisamment dénoncé. En effet, plusieurs dispositions attendent une décision de votre Gouvernement pour pouvoir être applicables ; on sait que d'autres le seront de façon très difficile. Ce décret Sols modifiant cette matière devrait être présenté au Parlement wallon. Il devait d'ailleurs déjà l'être en fin de législature précédente. Il paraît que la longueur de certains travaux, notamment liés à l'aménagement du territoire, n'a pas permis l'analyse de ce dossier. Je ne sais pas si c'est la seule et unique raison. Toujours est-il que ce décret modificatif n'est pas intervenu alors que nous attendons, avec le secteur et avec beaucoup d'impatience, une clarification quant à cette législation.

Monsieur le Ministre, notre question sera claire : où en est le Gouvernement par rapport à cette matière ? Comme pour l'assainissement des eaux, nous sommes en attente d'explications concrètes sur l'agenda par rapport à ce dossier.

Le même genre de remarque pourrait être fait en ce qui concerne la gestion en matière de politique des déchets. La politique menée depuis le début des années 2000 en matière de déchets a permis de véritablement propulser la Wallonie en tête du peloton des performances en matière de tri, de recyclage et aussi de valorisation. On doit s'en féliciter. Convenons-en aussi, si l'on a assisté, au début des années 2000, à un progrès considérable, ces dernières années, cette politique de gestion des déchets stagne singulièrement en Wallonie.

De nombreuses études et évaluations ont été menées, et ce, pour des montants de plusieurs millions d'euros. On parle bien d'études et non pas d'actions concrètes, mais aucun projet n'a vu le jour. Le Plan wallon des déchets, pour rappel, attendu depuis 2010, n'est toujours pas sur nos bancs. On évalue – on aime beaucoup cela ici – on étudie, on dépense de l'argent, on aime peut-être moins, mais c'est le résultat concret de ces évaluations, de ces études sans fin, mais il n'y a rien de concret. Nous attendons, à présent, que ce Gouvernement nouvellement installé prenne des mesures, vienne avec des projets concrets afin que nous puissions améliorer davantage notre gestion des déchets et en revenir à cette période progressiste en la matière qu'a connue la Wallonie au début des années 2000. On est loin du dynamisme affiché à l'époque.

Ce sont là quelques exemples où nous pourrions démontrer, Monsieur le Ministre, croyez-le bien, notre volontarisme – parce que nous pouvons être partenaires dans des projets qui en valent la peine – ainsi que notre détermination.

Notre démarche s'inscrit pleinement dans la cohérence, mais nous souhaitons de la lisibilité. Nous voulons de la sécurité juridique. Nous espérons que les projets seront ceux qui voient adhérer le plus grand nombre.

Si des actions sont nécessaires, voire indispensables, il convient de ne pas les rendre suspectes par des mouvements de type *stop-and-go* générant la confusion, le doute, le désarroi. Être trop ambitieux et ensuite devoir revenir sur ses promesses fait plus de tort que de bien, à notre sens. Finalement, cela nuit à la finalité que l'on poursuit et décrédibilise – ironie du sort – ce que l'on voulait promouvoir.

Nous serons attentifs à ces différents effets d'annonce que nous entendons déjà depuis le début de la législature, que ce soit en matière de déchets, que ce soit en matière de recyclage. Nous voulons aller au-delà de cela. Nous attendons autre chose, Monsieur le Ministre. Nous voulons du concret.

Un autre sujet concerne les mesures dispensées en matière d'énergie renouvelable. Là, on a évidemment un exemple criant. Selon le rapport du WWF, 1,4 milliard d'individus sur terre sont privés d'une électricité dite fiable. La solution, tout le monde le sait, La Palice ne dirait pas mieux, est qu'il faut développer les énergies renouvelables. Ce rapport cite en exemple un pays comme le Danemark dont l'industrie verte fournit un tiers de l'électricité consommée. Il apparaît, aujourd'hui, que la politique de subsidiation massive de l'énergie renouvelable connaît un succès – je vais choisir un mot – contrasté. Il y a quelques mois, SunSwitch, société pionnière numéro un du photovoltaïque en Wallonie, annonçait sa faillite et le licenciement de 60 personnes. Ce drame social vient se surajouter – si je puis dire – à quantité d'autres drames similaires. Je ne vais évidemment pas citer toutes ces sociétés qui sont passées à la trappe, avec les conséquences sociales dramatiques que l'on imagine.

Faut-il cependant, sur ce terrain du renouvelable, du photovoltaïque, jeter le bébé avec l'eau du bain ? À notre sens, il ne le faut sans doute pas. Des expériences fort intéressantes doivent être menées et développées. L'économie circulaire doit être dynamisée. Certains matériaux sont réutilisables plusieurs fois. L'obsolescence programmée de certains appareils électromécaniques est navrante. Elle doit être stigmatisée et combattue. Des alternatives aux sacs plastiques, par exemple, qui polluent les terres et les océans, existent. On doit encourager cela. On doit développer, on doit stimuler.

En guise de conclusion, la lecture de ce rapport me laisse quelque peu perplexe, vous l'avez compris. Les rédacteurs laissent implicitement transparaître qu'il y a un plancher social au-dessus duquel il faut hisser l'humanité et un plafond environnemental qu'il ne faut pas dépasser, sous peine de franchir les points de non-retour. Telles sont donc les frontières planétaires.

Contrairement à ce que le WWF tente de faire croire, ces limites de l'humain n'ont pas grand-chose de scientifique. Elles sont éminemment idéologiques.

L'histoire de l'homme est, au contraire, l'histoire d'un dépassement perpétuel des prétendues limites. On retrouve, dans ce rapport, une conception animiste de la nature. Il est question de dons offerts par la nature et du fait que les humains ont énormément profité des conditions environnementales à la fois extraordinaires et prévisibles, mais aussi stables des 10 000 dernières années. En réalité, la période de l'histoire où l'homme a le plus souffert de la pénurie, c'est la préhistoire, époque où la nature était vierge et luxuriante. La richesse est, pour plus de 90 %, créée par le travail de l'homme. La nature a toujours été hostile. C'est l'homme qui l'a rendue habitable. À la base, la nature est plutôt inhospitalière à l'homme.

Les potentialités dans le monde sont suffisamment grandes pour que l'homme, dans l'état actuel de ses connaissances, sans même parler des probables progrès futurs qui seront déjà peut-être considérables, soit déjà en mesure, par son imagination et ses capacités d'entrepreneur, de manipuler et de combiner les éléments de telle manière qu'ils puissent disposer de toutes les matières premières qu'ils désirent.

En résumé, chers collègues, la corne d'abondance n'est pas uniquement l'environnement naturel, mais aussi l'esprit et le cœur humain. Contrairement à ce que soutient le WWF, au cours de ces deux derniers siècles, la propreté de notre environnement s'est améliorée de manière extraordinaire après plusieurs milliers d'années de stagnation. En conséquence, le nombre et l'impact des maladies ont également diminué de façon spectaculaire.

Les calculs et prévisions de ce rapport sont basés sur le présupposé selon lequel la technologie ne va pas évoluer. La notion même de progrès technique est trop souvent remise en cause à travers une interprétation extensive, sinon abusive, voire intégriste, du principe de précaution et une description unilatérale des risques du progrès et non plus de ses potentialités. Le progrès a, à notre sens, un avenir.

Le principe de précaution doit servir à la prévention ou à la réduction des risques, non à paralyser la recherche. Il doit au contraire la stimuler. Fuir le progrès technique parce qu'il représente des risques nous expose à un bien plus grand risque, celui du déclin par rapport à des sociétés émergentes qui font avec dynamisme le choix du progrès technique et du progrès scientifique tout en n'étant pas plus aveugles que nous sur les nécessaires précautions.

Par ailleurs, parmi les paramètres retenus pour classer les pays, on ne retrouve pas la qualité de l'air ou de l'eau. Il est juste question du bâti, des émissions de carbone, de l'élevage et d'autres points qui ne concernent pas, je le rappelle, la qualité de l'air et celle de l'eau.

Les meilleurs de la classe, Monsieur le Ministre, sont le Bangladesh, l'Afghanistan, l'Érythrée, la Palestine. Désirons-nous réellement adopter le style de vie de ces pays ? Poser la question, c'est certainement y répondre. Tout est question d'équilibre à notre sens, Monsieur le Ministre.

Je tiens à vous remercier pour votre attention et revenir plus particulièrement sur ces sujets, sur ceux qui nous semblent les plus sensibles et qui relèvent pleinement, Monsieur le Ministre, de vos compétences. J'ai parlé d'assainissement des eaux, du décret Sols, de la politique des déchets, de l'énergie renouvelable. Vous en conviendrez avec nous, nos responsabilités, Monsieur le Ministre, sont bien réelles.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. le Président.** - Merci, Monsieur Dodrimont.

La parole est à Mme Lambelin.

**Mme Lambelin (PS).** - Monsieur le Ministre, au risque de répéter mon collègue précédent, je vais tout de même faire une légère introduction.

Si l'on en croit le rapport du WWF rendu public cette semaine, notre pays se situe dans le top 5 des plus grosses empreintes écologiques, avec une estimation de 7,47 hectares consommés par habitant, pour 7,11 hectares dans le rapport de 2012. À titre de comparaison, la moyenne se situe à 2,3 hectares et il faudrait actuellement, selon le WWF et comme l'a précédemment dit mon collègue, une planète et demie pour produire les ressources écologiques renouvelables nécessaires au soutien de l'empreinte de l'humanité.

Cette information paraît inquiétante, mais nous pensons qu'il convient de la remettre dans un contexte plus global. En effet, ce n'est pas la première fois qu'une étude de ce type nous classe dans des positions similaires. Ainsi, souvenons-nous qu'en 2006, 2008 et 2010, les universités de Yale et de Columbia nous classaient déjà parmi les moins bons élèves des pays industrialisés.

Il est évident que cela ne doit pas constituer une consolation, cela doit néanmoins attiser notre esprit critique. En effet, jamais depuis la première révolution industrielle, nous n'avons tant pris en compte les questions environnementales dans l'implémentation de nos politiques publiques.

À titre d'exemple, je citerai la politique des déchets. Je viens d'une région, en Brabant wallon, qui a été marquée par l'inefficacité des politiques publiques en la matière. Je pense à Mellery. C'était il y a plus de 25 ans, mais tout le monde se souvient pourtant bien de la situation.

On a pu constater combien cette situation a évolué sur le terrain. Il nous paraît paradoxal que cela ne se traduise pas dans le résultat de cette étude.

Notre empreinte écologique serait donc plus élevée par habitant que celle des USA. Je trouve cela assez étonnant. En effet, les émissions de CO<sub>2</sub> par habitant sont beaucoup plus importantes aux USA que chez nous.

Il y a quelques instants, j'évoquais la politique des déchets. Nous sommes parmi les plus efficaces d'Europe, avec un taux de production en dessous de la moyenne et un taux de recyclage extrêmement élevé. On peut également évoquer la consommation d'eau où, là aussi, nous sommes d'excellents élèves.

Ces exemples illustrent à quel point nous n'avons pas à rougir de nos performances écologiques et combien nous devons analyser le rapport du WWF avec un esprit plus que critique.

En outre, nous avons chez nous, avec le tableau de bord de l'environnement, un outil qui nous permet d'évaluer qualitativement l'impact de nos politiques publiques. C'est de préférence vers cet outil que nous devons nous tourner pour avoir une vue exacte de nos performances environnementales.

Lorsqu'une telle étude est publiée, ce sont la méthodologie et sa réalisation qui doivent être notre premier point d'interrogation. Avez-vous, Monsieur le Ministre, pu prendre connaissance de cette étude et surtout des critères qui permettent à cette ONG de nous classer à cette si triste cinquième place ? Je présume que oui et qu'une analyse fine en a été faite par vos services. Le cas échéant, quel en est le résultat ?

Il est évident que, dans ce genre d'analyse, un facteur nous dessert. J'entends par là la densité de la population. En effet, excepté le massif ardennais, nous vivons dans une région semi-urbaine dans laquelle la pression sur le milieu est assez forte.

D'une manière générale, nous avons, dans les classements internationaux, un mauvais indice de performance environnementale. Les sources de données et les méthodes utilisées pour le calculer sont peu connues et pas toujours pertinentes. C'est dommage, car, en termes d'image pour un pays ou une région, avoir un mauvais classement en la matière est toujours nuisible.

En outre, je présume que, dans le rapport du WWF, il est difficile de dissocier les trois régions de notre pays. C'est pourquoi je voudrais savoir si le Comité de coordination de la politique internationale de l'environnement s'est réuni pour en débattre ou non. Si oui, quel a été le fruit de ce débat ?

Quoiqu'il en soit et même si la méthodologie est, dans ce cas-ci, un rien critiquable, nous ne devons pas perdre de vue que l'on peut toujours faire mieux. C'est

pourquoi nous devons améliorer nos performances dans certaines politiques environnementales. Je pense principalement à la qualité de l'air, à l'assainissement des sols et des eaux usées. Ce sont trois fondamentaux en la matière. Il convient, alors que les programmations budgétaires se complexifient, de centrer notre attention sur celles-ci.

Au-delà de l'étude du WWF se pose la question de la réduction de notre empreinte écologique. Que l'on obtienne ou pas de bons résultats dans ce genre de classement, nous devons, en tant que citoyens, mais également en tant que responsables politiques, promouvoir un modèle de société qui diminue l'impact que l'homme a sur l'environnement. Inévitablement, cela passe par un changement général de nos habitudes de consommation dans la façon dont nous produisons.

Nous devons épargner les ressources naturelles sans autoflagellation, mais avec un réalisme : nous souhaitons réellement inverser la tendance. C'est pourquoi les enseignements tirés par les indicateurs du tableau de bord de l'environnement sont assez intéressants. Il y a du mieux, mais on peut toujours faire plus.

Pour terminer, je dirais qu'il ne faut pas trop se formaliser avec ce genre d'étude, dont la méthode de réalisation est de temps en temps critiquable. Cela étant, elle peut agir comme une piqûre de rappel afin d'améliorer l'efficacité de nos politiques environnementales. C'est là que constitue notre vrai défi environnemental et ce n'est que comme cela que nous parviendrons à diminuer réellement notre empreinte environnementale.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - La parole est à Mme Moucheron.

**Mme Moucheron** (cdH). - Monsieur le Ministre, je partagerai mon temps de parole avec ma collègue, Mme Waroux, avec grand plaisir.

Le sujet est vaste. Un quart d'heure pour intervenir sur l'empreinte écologique de manière générale, ce n'est pas du tout évident et si vous me le permettez, je vais axer mon discours sur des points que j'aurai choisis parmi l'ensemble des compétences de la Région wallonne.

Protéger l'environnement et notre cadre de vie, c'est une tâche qui nous concerne tous, tous les jours. Nous devons évidemment en être conscients et agir en ce sens.

L'indicateur de l'empreinte écologique est régulièrement utilisé, en tant qu'outil de communication, pour sensibiliser l'opinion publique sur notre mode de vie et sur les conséquences que nous avons sur notre environnement.

Récemment, comme mes collègues l'ont dit, le WWF nous rappelait encore, dans sa publication *Planète vivante*, que la dette environnementale concerne la Terre entière.

Cette étude, publiée tous les deux ans, fait l'état de notre planète par l'analyse de l'évolution de la biodiversité, des écosystèmes, mais aussi – et surtout peut-être – des pressions humaines sur les ressources naturelles.

Elle rappelle également que la dette environnementale résulte principalement de notre mode de consommation – quand je dis « notre », je parle des pays les plus riches – et qui est aggravée par les perspectives démographiques. Faut-il rappeler que l'on prévoit deux milliards de personnes à accueillir d'ici 2050 ? On souligne aussi une absence d'action suffisante de la part des autorités.

Ceci est particulièrement interpellant au niveau des conclusions, mais ce qui est peut-être encore plus inquiétant, en ce qui nous concerne, ce sont les observations qui concernent la Belgique puisque, dans cette étude, nous occupons la cinquième place des plus grosses empreintes écologiques. Ainsi, entre 2012 et aujourd'hui, entre les deux rapports, on « gagne », si j'ose dire, une place dans ce classement.

Le WWF dénonce, en disant clairement que si tout le monde vivait comme un Belge, il nous faudrait 4,3 planètes pour subvenir aux besoins de chacun.

Tout d'abord, Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous expliquer la valeur de cette étude – ma collègue vient d'en faire état – ainsi que des indicateurs utilisés ? Quels critères sont retenus pour établir cette classification ? Comment est-il possible que le Danemark, qui a été évoqué par M. Dodrimont en exemple, se retrouve à la quatrième place quand on sait tous les efforts qu'elle fournit en matière d'énergie renouvelable ?

Les panoramas des statistiques de l'OCDE montrent clairement une nette différence en matière d'émissions de gaz à effet de serre entre la Belgique et le Danemark, du simple au double.

De plus, pour établir une telle étude, je pense qu'il faut peut-être aussi tenir compte d'événements comme les fermetures d'entreprises. Cela a-t-il été le cas ?

Ceci, en tout cas, ne nous dispense pas d'en tirer des conclusions et des leçons à prendre.

Monsieur le Ministre, par rapport à cela, les chiffres qui sont avancés par le WWF ne concernent que la Belgique dans son entièreté. Ne serait-il pas aussi opportun d'avoir des données précises par région ?

Le Fonds national n'est pas le seul à utiliser le paramètre mondial et national de l'empreinte

écologique. D'autres études ont été menées, notamment à l'échelle régionale. Il y a quelques mois, en avril dernier, la Wallonie s'est en effet dotée de nouveaux indicateurs, afin d'évaluer l'état de la Région wallonne d'une manière différente que sous l'angle purement de la production et le PIB. La Wallonie peut ainsi prendre en compte des indicateurs tels que le cadre de vie, l'accès aux soins de santé et/ou l'accès à la culture.

C'est l'IWEPS qui a été chargé de calculer ces indicateurs complémentaires, parmi lesquels se trouve effectivement l'indice d'empreinte écologique. On constate, là aussi, que chaque Wallon consomme près de cinq hectares par habitant, ce qui est donc beaucoup plus que l'empreinte écologique durable moyenne.

Il existe donc un déficit écologique wallon, ce qui n'est pas plus enthousiasmant que les conclusions du rapport WWF, je vous le concède. Des conclusions doivent être tirées de ces constats.

Ce qui m'amène à ma deuxième question, Monsieur le Ministre, quelles sont les actions et les politiques performantes que le Gouvernement wallon pourrait entreprendre, voire améliorer ou recorriger ? Il faut dire que le Gouvernement wallon n'est pas resté les bras croisés en la matière. C'est d'une grande importance parce que si chaque citoyen peut participer à la réduction de l'empreinte écologique, il convient également aux pouvoirs publics et aux autorités de se montrer exemplaires en la matière.

Dans ce cadre, la Wallonie a fixé une réduction de 30 % des émissions de CO<sub>2</sub> d'ici 2020. Le Gouvernement wallon doit ainsi poser différents choix afin de garantir des impacts directs sur l'environnement. Quels seront-ils, Monsieur le Ministre ? Avez-vous déjà des pistes ou des solutions à nous exposer aujourd'hui ?

Il me semble que dans le but de lutter contre l'empreinte écologique manifestement encore trop élevée dans notre pays, le Gouvernement wallon doit s'engager à prendre des mesures dans des secteurs particulièrement énergivores.

Le premier, c'est le bâtiment, par les chauffages, les productions d'eau chaude, l'éclairage, l'isolation, la climatisation, et j'en passe, qui émettent une quantité importante de gaz à effet de serre. Afin d'améliorer l'environnement en réduisant la facture énergétique aussi pour le citoyen, tout en créant de l'emploi, le Gouvernement précédent avait lancé le plan Alliance Emploi-Environnement.

À ce propos, la DPR affirme vouloir recentrer ce plan sur son objectif et donc, je voulais savoir si des contacts avaient déjà été pris avec les partenaires sociaux ou avec les professionnels des secteurs de la construction et de la formation pour poursuivre et améliorer les efforts entrepris.

Le deuxième secteur sur lequel il convient de travailler et qui est énergivore, c'est le transport, mais je laisserai ma collègue, Mme Waroux, exposer notre point de vue.

On peut aborder aussi les solutions techniques et humaines qu'il est possible de mettre en œuvre afin de répondre à la problématique de l'empreinte écologique trop élevée. Certaines pistes sont réalisables, selon le WWF. Il y a cinq propositions qui sont faites. D'abord, préserver le capital naturel en restaurant notamment des écosystèmes qui sont endommagés. Ensuite, produire mieux en réduisant la quantité de matières premières qui sont utilisées et la production des déchets et en développant les énergies renouvelables.

Troisièmement, consommer moins et consommer mieux en utilisant l'énergie durable et en mettant en place une consommation alimentaire plus saine, en bannissant le gaspillage, en favorisant la production locale.

Quatrièmement, réorienter les flux financiers en valorisant la nature et en prenant en considération les coûts sociaux et environnementaux.

Enfin, instaurer une gouvernance équitable des ressources en opérant des choix justes.

Je peux relever, en laissant du temps à ma collègue, un exemple concret en Belgique qui concerne la problématique du gaspillage sur lequel nous avons travaillé cette année encore au sein de la commission adéquate et je voulais savoir, par rapport au décret qui a été pris relativement aux invendus alimentaires, si vous avez déjà une évaluation – cela me paraît un peu tôt dans le temps pour pouvoir déjà estimer ces retombées – mais avez-vous des échos de la mise en œuvre de ce décret et peut-être déjà un retour sur son efficacité ?

Je pense que ce n'est pas à vous que je dois l'apprendre, le Gouvernement wallon a travaillé sur la promotion des circuits courts en mettant en valeur l'agriculture et les produits wallons dans le but d'atteindre des bénéfices environnementaux, économiques, sanitaires, sociaux. Pour ce faire, depuis 2012, un centre des références dédié aux circuits courts en Wallonie, au sein de l'Agence de l'entreprise et de l'innovation, a été mis en place par le Gouvernement dans le cadre du plan Marshall 2.vert, et dans la Déclaration de politique régionale, le Gouvernement wallon annonce son intention de soutenir les circuits courts.

Deux ans après le lancement de ce centre, Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous exposer les actions concrètes que celui-ci a entreprises ? Une évaluation de ce centre a été prévue ? Si oui, quand ? Avez-vous déjà des retours par rapport à l'impact de cette mesure sur l'économie wallonne ?

J'aurais voulu aussi évoquer notre plan Air-Climat-Énergie dont une enquête a été faite ici clôturée il y a un mois. Avez-vous des indications par rapport aux conclusions de cette enquête ?

Le 22 septembre dernier, le Conseil économique et social a, quant à lui, rendu son avis sur le projet de ce plan et il ressort qu'il comporte des mesures peu innovantes, générales, relevant parfois de compétences non régionales, bref, que les documents sont faibles, selon eux, et ne constituent pas une base suffisante pour aider le Gouvernement wallon à poser ses choix.

Je voulais savoir si vous aviez l'intention de consulter encore d'autres acteurs particuliers des différents secteurs à ce sujet pour améliorer le plan Air-Climat-Énergie.

En conclusion, diverses initiatives ont été mises en place et sont en cours afin de répondre à la problématique du changement climatique et à cette empreinte écologique toujours trop élevée.

Le débat environnemental a déjà fait et fera encore couler beaucoup d'encre. Fondamentalement, cet indicateur particulier nous interpelle en réalité sur le caractère non durable de notre consommation et nous répète les limites existantes de la croissance, tout comme la nécessité de diminuer l'usage que nous faisons de nos ressources terrestres. Cette diminution peut se faire par tout un chacun, par les autorités, à tous les niveaux, dans tous les secteurs, grâce à une coopération de tous. Des solutions existent et l'innovation et la créativité, Monsieur le Ministre, doivent nous mener assez rapidement vers des résultats meilleurs.

À nous de réagir et d'agir.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - La parole est à M. Daele.

**M. Daele** (Ecolo). - Monsieur le Ministre, nous sommes cinquième ! Nous sommes à deux marches du podium ! Nous Wallons, nous Belges, nous avons même dépassé les USA qui sont huitième. C'est fini de se moquer, nous sommes devant eux.

C'est un constat alarmant. Un de plus, mais nous n'avions jamais fait aussi bien – pour être ironique. Et malheureusement, nous n'avons jamais fait aussi mal – pour être réaliste.

Le dernier rapport *Planète vivante* réalisé par le WWF pointe la Belgique à la cinquième place mondiale des plus grosses empreintes écologiques par habitant. Si tous les habitants du monde vivaient comme nous, il nous faudrait cinq planètes !

J'ai entendu des questionnements par rapport à la méthodologie et, en effet, se tracasser du thermomètre,

cela évite de s'inquiéter de la fièvre. Est-ce très très très grave, ou est-ce très très grave ?

En tout cas, l'urgence est là. Si j'écoute M. Dodrion qui veut avoir une foi aveugle dans la technologie et l'imagination humaine, moi, j'ai envie de dire que l'urgence, elle est vraiment là. On ne doit pas croire que les dinosaures se sont éteints parce qu'ils n'étaient pas assez imaginatifs. Il faut prendre notre destin en main. Cela nous rappelle qu'il faut encore, plus que jamais, se retrousser les manches et amplifier les ambitions de la Wallonie en matière de développement durable. Le développement durable qui allie le développement économique, le développement social et le développement dans le cadre de notre environnement.

À la lecture de la Déclaration de politique régionale, concernant les engagements du Gouvernement wallon pour les cinq ans à venir, je ne suis pas rassuré.

En 2009, la Wallonie se fixait un objectif de moins 30 % d'émission de gaz à effet de serre à l'objectif 2020. Aujourd'hui, on n'a plus d'objectif indiqué dans cette DPR, ni pour le cadre environnemental ni pour le cadre wallon.

On est en questionnement par rapport au plan Air-Climat-Énergie, mon collègue M. Henry l'a abordé en commission. De l'adoption de ce plan, dépendent la priorisation des mesures et l'allocation des moyens pour faire face aux défis énergétiques, et en particulier dans les secteurs tertiaires et des transports, les deux principales causes pointées dans le rapport du WWF pour notre pays.

Ce n'est pas tout. Il n'y a plus d'objectif en matière de production d'énergie renouvelable ni d'électricité d'origine renouvelable. La géothermie, la biométhanisation ou la chaleur verte ne sont pas même évoquées. Devons-nous rappeler ici que deux réacteurs nucléaires sont fissurés, qu'un est saboté et que l'on vit sous la menace d'un black-out à cause du nucléaire ?

Il n'y a plus d'objectif ambitieux en matière d'économie d'énergie et plus de politique prioritaire en cette matière, alors qu'il est essentiel de monter en puissance. Le rapport dont on discute aujourd'hui pointe notre déficit d'isolation des bâtiments. Le bon sens dit que la meilleure énergie est celle que l'on ne doit pas produire. C'est bien vrai. Pour améliorer l'isolation des habitations, il existe, en Wallonie, l'Écopack.

Je suis en questionnement par rapport au sort qui va lui être réservé. Envisage-t-on d'en augmenter, d'en préserver, d'en réduire les moyens ? Le Gouvernement wallon va-t-il développer un label écosystémique pour les PME ? Imagine-t-on des incitants fiscaux en complément d'une politique de primes ?

Ce n'est pas tout. Pour les entreprises, il n'y a pas d'impulsion nouvelle, au-delà de quelques mots sur la

poursuite et l'amplification des accords de branche, sans aucun engagement précis.

Pour les particuliers, l'alliance Emploi-Environnement sera, nous dit-on, recentrée et devient un dispositif quasi secondaire, sans que ne soit prévue une nouvelle impulsion.

Ce n'est pas tout. Il y a la deuxième alliance Emploi-Environnement qui ne verra jamais le jour, alors qu'une alliance Emploi-Environnement autour de l'agriculture, de l'alimentation et des circuits courts était prometteuse. Il y a quelques mesures proposées pour soutenir les circuits courts et consolider l'emploi agricole, mais elles semblent, malheureusement, peu concrètes et en retrait des défis, alors que 500 exploitations agricoles ont encore été perdues en un an.

Ce n'est pas tout, il y a les transports qui sont un pont noir dans ce rapport du WWF. Une réduction de peut-être 5 %, de peut-être 10 % de la dotation des TEC est prévue. Le ministre du Budget en a parlé lundi en commission. Il nous a parlé d'une énigmatique dotation complémentaire de la SRWT.

Monsieur le Ministre, avez-vous plus d'informations que lui à ce sujet ? Dans l'état actuel, il est à craindre qu'une baisse de 5 à 10 % dans les TEC n'équivaille à une baisse quasi automatique de 5 à 10 % des lignes. Cinq à dix pour cent des lignes en moins, ce sont des milliers de personnes qui se déplacent aujourd'hui en transports en commun et qui, demain, seront dépendantes de la voiture. Cela leur coûtera évidemment plus cher et elles renforceront, contre leur gré, l'empreinte écologique de notre pays.

On l'a compris, le Gouvernement wallon veut serrer la vis et l'environnement n'est plus une priorité. À l'inverse, le Gouvernement wallon revient avec un allongement coûteux de la piste de Charleroi. À l'inverse, le Gouvernement revient avec la coûteuse liaison Cerexhe-Heuseux-Beaufays, 500 millions d'euros. Moins de bus, plus de voitures, est-ce cela la vision d'avenir de la Wallonie à l'heure actuelle ?

Ce n'est pas tout. Nous ne voyons toujours pas venir de plan Nature, que ce soit en termes de protection des zones de grand intérêt biologique, mais aussi d'endroits dits de maillage qui font le lien entre ces zones protégées ou tout simplement au niveau de l'intégration de la préoccupation nature dans tous les autres espaces.

Enfin, en ce qui concerne la transversalité, le développement durable n'est plus une priorité. On a toujours un ministre du Développement durable, mais il ne l'estime pas assez important pour l'indiquer dans son titre. C'était auparavant une politique transversale, c'est aujourd'hui une politique sectorielle, déconnectée des autres politiques. C'est un bond de plus de 20 ans en arrière, un bond avant la Conférence de Rio, c'était en 1992, j'avais 11 ans.

Outre l'avis que devrait rendre systématiquement la cellule de développement durable sur toutes les politiques menées par la Région wallonne, je souhaite vous inciter à profiter des travaux du précédent gouvernement sur les indicateurs complémentaires du PIB. Parmi ces indicateurs figurent des indices de situation sociale qui s'appuient sur un indicateur d'état de la société, de bien-être, d'empreinte écologique et de biocapacité, de situation environnementale qui mesure la qualité de l'environnement et qui s'appuie sur un indicateur d'état des composantes de l'environnement et d'un indicateur de l'impact sur la santé humaine de l'état des composantes de l'environnement et sur le capital économique, qui sont autres que le PIB. Ces indicateurs permettent concrètement de savoir comment la planète, en l'occurrence la Wallonie et la Belgique, se porte.

Une deuxième application de ces indicateurs est de permettre d'évaluer les politiques prises, en ce compris l'impact des mesures budgétaires, évidemment. Or, vous semblez avoir complètement évacué les indices destinés à apprécier notre empreinte écologique.

Vous l'avez compris, Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, chers collègues, le groupe Ecolo est particulièrement préoccupé pour les cinq années à venir, pour les cinq années de diète du durable, de régime environnemental, que la Wallonie s'apprête à subir.

Ici, on ne parle pas que d'environnement. On parle du développement économique, on parle d'emplois.

Les emplois verts ont-ils moins de valeur que les autres ? Il n'y a pas que moi qui le dis. Il y a l'associatif, les syndicats, les entreprises, les organisations internationales. Tout le monde s'accorde à dire que les secteurs verts sont des secteurs d'avenir, à forte croissance, pourvoyeurs d'emplois durables, ici, maintenant, et non délocalisables.

Tous les autres pays l'ont compris. Tous ? Il semble y avoir une petite région qui se mettait pourtant sur les rails de l'avenir et qui décide soudain que les secteurs verts, ces secteurs d'avenir, ont moins d'intérêt.

Monsieur le Ministre, et à travers vous je m'adresse au Gouvernement wallon, ne laissez pas la Wallonie enclencher une marche arrière environnementale alors qu'il est plus que jamais nécessaire de passer à une vitesse supérieure.

Je vous remercie.

**M. le Président.** - Merci Monsieur Daele.

J'invite Mme Waroux à venir nous rejoindre. Elle dispose de cinq minutes pour compléter l'intervention de Mme Moucheron.

**Mme Waroux** (cdH). - Monsieur le Ministre, à mon tour de revenir également sur le rapport *Planète vivante*

du WWF. Même si celui-ci peut-être sujet à critiques, nous ne pouvons nier les très mauvaises performances énergétiques de la Belgique dont ses émissions de CO<sub>2</sub> toujours trop élevées.

Différents domaines et secteurs participent à la production de gaz à effet de serre. Je voudrais relever ici particulièrement celui des transports qui requiert une utilisation importante de combustible fossile. Même si la Région wallonne n'est pas la seule entité à organiser la mobilité en Belgique, elle est responsable de celle-ci à travers divers moyens concrets.

En premier lieu, en ce qui concerne le transport des personnes, je pointerai d'abord le secteur des aéroports. Tout en continuant à privilégier le biais économique, pourvoyeur d'emploi incontestable des aéroports wallons, le Gouvernement wallon doit poursuivre la mise en œuvre de mesures à l'impact environnemental faible dans ses projets futurs. La DPR précise d'ailleurs, je cite « que le bilan environnemental et climatique du transport aérien doit aussi être amélioré ». À ce propos, Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous exposer comment cet objectif sera rencontré, tout en étendant les capacités des aéroports ainsi que le bilan que vous faites aujourd'hui du programme environnemental d'aides aux riverains de la SOWAER ? Nous le savons, l'action de la Région wallonne en ce domaine ne sera qu'une goutte d'eau dans l'océan si des mesures à l'échelon européen ne sont pas adaptées plus globalement. Où en sont les réflexions à cet égard ?

Par ailleurs, le trafic est saturé par un nombre toujours croissant de véhicules automobiles, dont les voitures de société. La DPR explicite une série de mesures qui permettront de réduire le trafic routier intense en renforçant notamment l'offre de transport public.

Tout cela a amené le cdH, il y a un an maintenant à proposer à travers le RECO, le Réseau express de covoiturage organisé, une solution complémentaire au transport en commun.

Voilà pourquoi nous nous réjouissons de l'engagement du Gouvernement wallon à développer et promouvoir un réseau express de covoiturage qui se situera aux entrées des principales villes. Monsieur le Ministre, avez-vous déjà étudié les modalités pratiques quant à la mise en place d'un tel réseau express ?

Toujours sur le transport des personnes, je pointerai le dossier RER qui a pris tant de retard. Actuellement, ce projet est prévu pour 2021 dans le plan d'investissement pluriannuel 2013-2025 de la SNCB. Avez-vous eu des contacts, Monsieur le Ministre, avec vos collègues et avec la SNCB quant à ce projet ? Où en est-il à l'heure actuelle ?

Il y a bien entendu toute la dimension SNCB. Lors de la séance plénière, ce dossier a été abordé, mais je

souhaiterais encore insister, Monsieur le Ministre, pour que cet élément soit particulièrement suivi par le Gouvernement. Si les horaires de trains ne collent pas aux besoins de la population et si la SNCB n'offre pas à ses utilisateurs un service optimum, il sera alors impossible d'éviter un usage intensif de la voiture. De plus, le Gouvernement wallon envisage aussi d'améliorer la coopération opérationnelle entre le Groupe SNCB et les TEC afin d'offrir un service multimodal complet et synchronisé. Monsieur le Ministre a-t-il déjà établi des réunions et programmé des échanges dans cette perspective ?

Je voudrais d'ailleurs souligner les services essentiels qu'offrent les TEC. Le Gouvernement wallon doit les encourager à être capables de répondre à la demande de manière efficiente et permanente à un tarif incitant, particulièrement dans les zones rurales. Monsieur le Ministre, la SRWT doit être encouragée par le Gouvernement wallon au développement de synergies dans les diverses sociétés des TEC. Pouvez-vous nous indiquer si des actions ont été entreprises en ce sens et si les discussions menées dans le conclave vous ont donné certaines assurances à cet égard ?

Enfin, la DPR rappelle aussi vouloir encourager le vélo et la marche à pied, des modes de transport bons pour la santé et la fluidité du trafic et sans nul doute l'environnement. À ce sujet, Monsieur le Ministre, qu'en est-il du plan Wallonie cyclable ? Une évaluation de celui-ci a-t-elle eu lieu ? Si oui, quels en sont les résultats ?

Pour terminer, j'évoquerai également le transport des marchandises. Il est primordial d'accentuer les recours à la voie d'eau et au rail qui ont déjà montré leur importance positive en termes environnementaux, de décongestion du trafic et de préservation du réseau routier.

Nous devons dès lors promouvoir le recours à ces modes de transport durable en offrant des infrastructures adaptées et en stimulant des solutions innovantes. À cet égard, un plan de dragage des voies d'eau est-il prévu ? Si oui, qu'en est-il ?

Il y a une véritable urgence vis-à-vis de nos enfants, Mesdames et Messieurs, pour la prise de conscience et le passage à l'action afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et aller vers un nouveau modèle de croissance. Il faudra que le Gouvernement wallon fasse preuve d'audace et de créativité pour mettre en place rapidement des mesures concrètes en matière de transport de personnes et de marchandises, qui auront sans nul doute un impact positif sur l'environnement et permettront ainsi de diminuer notre empreinte écologique, bien trop importante à ce jour.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci à Mme Waroux qui a respecté scrupuleusement son temps de parole. C'était également sa première intervention en tant que parlementaire à cette tribune.

La parole est à M. Gillot.

**M. Gillot (PTB-GO !).** - Monsieur le Ministre, une petite parenthèse avant de commencer : si ce débat est très important aujourd'hui, avec toutes les informations venant du niveau fédéral et tout ce qui va tomber sur la tête des travailleurs, ce débat ne perd pas de son importance, mais tout de même aujourd'hui, de manière ponctuelle, il perd un peu de sa saveur.

Le classement et le récent rapport du WWF sont alarmants : la Belgique, cinquième pays au monde avec la plus grande empreinte écologique !

N'était-ce pas M. le Ministre Furlan qui déclarait il y a quelques jours qu'il ne voulait plus « jouer à être le meilleur élève de la classe européenne » en matière d'énergie verte ? D'après le WWF, il semble que nous sommes bien loin de l'être, le meilleur élève de la classe...

Premier élément pointé du doigt pour expliquer l'échec de notre pays : la densité du trafic routier. Pourquoi est-il trop dense ? Pas de hasard.

La politique de libéralisation du rail en Europe a abouti à cette absurdité : on transporte de plus en plus de marchandises par la route et de moins en moins par train. Le transport de marchandises par train diminue et pas qu'un peu : il a diminué de presque un tiers en quelques années. La conséquence en est la densification du trafic routier.

C'est néfaste pour la santé de tout le monde avec les conséquences que l'on connaît quant à l'exposition trop importante aux particules fines, pour l'environnement, pour les travailleurs, j'en passe et des plus noires...

On viendra sans doute m'expliquer que ce sont les lois de la concurrence qui jouent : le rail est plus cher que la route, donc les entreprises passent par le réseau routier. Effectivement, la route est moins chère parce que ce sont les travailleurs, la collectivité qui paient pour l'entretien de ces routes. Mais quelle est cette logique qui rend meilleur marché le mode de transport le plus polluant ?

Ce ne peut être le marché qui décide comment transporter les millions de tonnes de marchandises qui transitent par la Belgique chaque année. C'est la collectivité qui doit pouvoir décider en fonction de nos besoins à tous. Des exemples positifs de transport combiné alternatif existent en Autriche, en Allemagne et en Suisse. Ce mode de transport combiné allie train, route et navigation fluviale.

Il faut impérativement s'en inspirer et les développer chez nous. Cela passera inévitablement par une politique des transports concertée avec le Fédéral et les autres régions.

Vous me direz, Monsieur le Ministre, que la libéralisation du rail n'est pas une compétence régionale. Effectivement. La bonne nouvelle, c'est qu'au niveau régional, le Gouvernement wallon a des outils pour diminuer l'empreinte écologique de la Wallonie. Encore faut-il les utiliser dans le bon sens. Je m'explique.

Premièrement, ce Gouvernement va très probablement réduire le budget des TEC. Depuis 2000, il y a eu contraction de l'offre en termes de kilomètres de réseau, une diminution des arrêts desservis. Que veut faire le Gouvernement wallon aujourd'hui ? Encore comprimer l'offre – réduction du service du dimanche – et probablement augmenter les prix.

Or, les transports en commun ne seront une réelle alternative à la voiture – c'est bien le but – que s'ils sont plus fréquents, que le réseau s'étend et si le prix devient abordable.

De même, ces politiques de progrès sont indispensables si nous voulons développer plus de centres-villes piétons et dégager de l'espace, entre autres, pour les vélos.

Deuxièmement, autre compétence régionale, c'est l'isolation des logements, point central de la mauvaise place de la Belgique au classement du WWF. Ce n'est pas étonnant. En 2014, dans un des pays les plus riches du monde, on laisse vivre des milliers de familles dans des habitations tellement vétustes qu'elles sont simplement impossibles à chauffer. C'est inacceptable.

On ne peut plus continuer avec des demi-mesures de primes ou déductions qui ne profitent qu'aux propriétaires qui ont les moyens de faire des travaux d'isolation.

Le PTB-GO ! prône la mise en place d'un *master plan* pour l'isolation, un système de tiers payant où la Région investit et qui serait remboursable grâce au gain sur la facture énergétique.

Troisième compétence régionale pointée négativement par le WWF, c'est la transition vers les énergies renouvelables. D'après la Fédération des énergies renouvelables, nous n'en sommes qu'à 7 % de ce type d'énergie en Wallonie. Nous sommes donc très loin des 13 % de l'objectif pour 2020.

M. le Ministre Furlan annonçait la semaine dernière l'abandon de l'objectif posé à 20 % par le Gouvernement wallon précédent. Au rythme très lent où la Wallonie avance vers cet objectif, est-il vraiment raisonnable de baisser encore ce rythme ? Nous ne le pensons pas.

Énergie verte, isolation des logements et transports en commun, autant d'outils entre les mains de la Région wallonne qui ne seront pas mis en œuvre, ou si peu, pour diminuer l'empreinte énergétique.

Je terminerai de manière ironique – même si je n'ai pas envie de rire – en disant qu'à toute chose, malheur est bon et que si nous connaissons, dans les mois qui viennent, une situation de black-out ou de délestage, ce sera à peu près la seule raison qui diminuera un peu l'empreinte écologique de la Wallonie.

**M. le Président.** - La parole est à M. Puget.

**M. Puget (PP).** - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, effectivement, j'ai entendu une collègue tout à l'heure qui se plaignait d'avoir un quart d'heure pour parler du développement durable, je vous promets qu'en trois minutes, c'est encore un peu plus costaud.

Je ne vais donc pas rappeler tout ce qui a été dit. Le rapport du WWF n'est pas un rapport scientifique. Tous les pays ne sont pas recensés et sur les 115 membres qui rédigent ce rapport, 65 sont membres du WWF. C'est donc un peu dirigé quand même.

Sur dix ans, on souhaite rattraper 100 années d'industrialisation où l'on n'a regardé à rien et, maintenant, tout d'un coup, sur 10 ans, on va rattraper tout cela. C'est évidemment impossible. Le développement durable, c'est du développement durable, donc c'est sur le long terme.

Les choix qui ont été pris, parfois judicieux et parfois beaucoup moins, par les gouvernements précédents et sous les législatures précédentes, ont été gérés avec une certaine légèreté. Nous parlons du photovoltaïque, des éoliennes, et cetera.

J'ai entendu un collègue qui mettait aussi sur le compte du nucléaire le black-out, je pense que cela n'a rien à voir avec le nucléaire, il ne faut pas tout mélanger non plus. C'est une mauvaise gestion...

*(Réaction d'un membre)*

Cela n'a rien à voir avec le nucléaire. C'est une mauvaise gestion des sources d'énergie disponibles aujourd'hui.

En ce qui concerne l'avenir, puisque nous parlons du nucléaire, je proposerai à M. le Ministre de se pencher sur le thorium qui est un nouveau matériau utilisé et développé dans de nombreux pays. Je pense que si l'on veut aller dans du développement durable et créer de l'emploi, il faut aussi s'intéresser aux technologies qui sont en développement aujourd'hui.

Je vais venir sur la mobilité, sur les véhicules électriques. Quand on voit l'Europe et les centaines de millions que l'Europe distribue pour la promotion de ce

type de mobilité, on voit, encore une fois, qu'en Wallonie, il ne se passe strictement rien, malgré qu'il se passe beaucoup de choses dans d'autres régions de notre pays et dans d'autres pays avoisinants. Il se passe beaucoup de choses, sauf en Wallonie, comme d'habitude.

Je parlerai aussi du CNG pour faire plaisir à mes collègues. Le CNG est aussi un carburant réputé vert et l'on peut remarquer qu'il n'y a pas une station CNG en Wallonie. C'est une vraie catastrophe. Nos concitoyens ne peuvent accéder à cette technologie pour leur mobilité.

J'ai quelques questions, Monsieur le Ministre, si vous le permettez. Les promotions des nouvelles technologies, et notamment du thorium, pensez-vous, avec vos collègues, vous pencher sur ces technologies ? Que pensez-vous de la promotion des nouveaux outils de mobilité, des bornes CNG, des bornes de recharge ? Il faudrait axer le développement durable vers les écoles et les jeunes, les formations-éducation en relation avec les instances adéquates et vos collègues. Avez-vous des axes prioritaires envers ces jeunes ?

On entend beaucoup parler de développement durable. En général, quand on en parle, c'est source d'efforts, de coûts, de contraintes, de mesures, de problèmes, et cetera. Il faudrait plutôt axer notre communication relative au développement durable sur plus de vie, plus de gains, plus d'emplois.

Pour terminer au sujet des circuits courts, quels sont les premiers résultats ? Une de mes collègues a déjà posé cette question. Je vous remercie de votre écoute.

**M. le Président.** - Merci, Monsieur Puget. Vous avez scrupuleusement respecté votre temps de parole, ce qui n'était pas facile, j'en conviens.

L'heure des réponses a sonné. J'invite le ministre Di Antonio à nous rejoindre à la tribune. L'indication serait de 30 minutes, Monsieur le Ministre.

La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

**M. Di Antonio,** Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Madame et Monsieur les députés, je vous remercie pour vos nombreuses questions et interpellations sur un sujet effectivement fort important. Pour le rappeler, le WWF classe la Belgique en cinquième place au niveau mondial.

Pour préparer ce débat, j'ai pris pour référence deux documents publiés sur ce sujet. Il s'agit tout d'abord d'une étude publiée par le Bureau du Plan en 2010 intitulée *Biocapacité et empreintes écologiques des modes de vie des indicateurs pour la politique de développement durable* et d'une étude de l'IWEPS en 2014 qui s'intitule *Empreintes écologiques et*

*biocapacité de la Wallonie – Premier exercice avril 2014.* Je vous invite à lire ces deux documents qui vous permettront de mettre en perspective toute cette problématique.

Pour bien comprendre, il est utile de rappeler ce que l'on entend par le concept d'empreinte écologique. Mme Lambelin l'a rappelé, mais d'autres aussi. Savoir exactement ce qu'il y a derrière ces notions et ces chiffres peut nous aider à évaluer très correctement la valeur de ce classement.

Je félicite la plupart des intervenants qui ont pris cette précaution, en voyant le classement de la Belgique, de rappeler qu'il devait y avoir sans doute des raisons qui n'étaient pas uniquement dues à nos comportements. Il est difficile d'imaginer que la petite Région wallonne et que la Belgique aient un comportement qui soit à ce point pénalisant par rapport à des comparaisons que l'on peut établir avec certaines zones et autres parties du monde tout aussi denses ou industrialisées que les nôtres.

En ce qui concerne l'empreinte écologique, elle informe synthétiquement sur certaines pressions exercées sur le capital naturel par un individu ou un groupe en fonction de son mode de consommation et de production. C'est donc un outil de communication pour sensibiliser l'opinion publique à la pression exercée par nos modes de vie sur l'environnement.

Plus précisément, l'empreinte écologique comptabilise la demande de services économiques adressée chaque année par les hommes à la nature. L'indicateur mesure les surfaces biologiquement productives de terre et d'eau nécessaires pour produire les matières biologiques qu'un individu ou une population ou une activité consomme et pour absorber les déchets qui sont générés.

Une deuxième notion qu'il est important de comprendre et qui est détaillée dans ce rapport, c'est celle de biocapacité. Il s'agit donc de la totalité des surfaces biologiquement disponibles sur un territoire. La comparaison des valeurs estimées de l'empreinte écologique correspond donc à la demande et la biocapacité – donc l'offre disponible – et renseigne sur le niveau de dégradation ou non du capital naturel.

Un pays ou une région dont l'empreinte dépasse la biocapacité se trouve en situation de déficit écologique. Un excédent de biocapacité par rapport à l'empreinte reflète en revanche une réserve écologique. Depuis 2003, l'empreinte et la biocapacité sont calculées et développées par une organisation non gouvernementale, Global FoodBanking Network, qui a créé ce concept de l'empreinte écologique.

Cette ONG est le dépositaire de la méthodologie permettant de calculer l'empreinte et la biocapacité de

chaque pays. Le WWF publie dans son rapport annuel les résultats de son calcul.

Je ne vais pas rentrer dans le détail du calcul. Cependant, je tiens d'emblée à pointer quelques problèmes dans la méthodologie. Il y a tout d'abord un biais dans la collecte des données. Ce biais est au désavantage des pays occidentaux. La plupart des pays occidentaux disposent d'un certain nombre de données et mettent un point d'honneur à prouver les efforts fournis en matière environnementale. Ce n'est pas toujours le cas au sud. Les données du nord de la Terre sont beaucoup plus fournies que celles concernant le sud.

En conséquence, cela permet d'avoir une connaissance plus fine au nord et parcellaire au sud. Les données et leurs conclusions sont déséquilibrées et incomplètes en défaveur du nord.

Deuxième constat : le WWF considère que le nord a dévasté ses terres avant 1970, et donc, est systématiquement négatif, même si les résultats positifs – reconstitution des stocks, amélioration de la biodiversité – apparaissent.

La communication est toujours biaisée et peu encourageante. L'ONG veut provoquer un électrochoc, c'est son rôle, elle le fait très bien.

Troisième point : les données sont moyennées au niveau mondial. On ne peut pas voir les efforts des zones tempérées pour reconstituer les stocks, voire les augmenter. On compare des terres, des climats, des rendements culturels, des techniques culturales à travers un indice agrégé qui ne reflète pas les diversités et qui n'est que parcellaire. Les efforts des pays européens sont noyés.

De nombreuses données environnementales ne sont pas prises en compte alors qu'elles correspondent à des champs d'action dans lesquels la Wallonie se défend relativement bien, comme la pollution du sol et de l'air, l'état des sols, des sous-sols, des eaux de surface et souterraines.

Au niveau de la biodiversité, l'évolution est positive en Europe, comparativement aux États-Unis, par exemple.

La composante même du comptage des surfaces écologiques est doublement biaisée. Pour calculer la biocapacité, les surfaces agricoles ou forestières ne sont comptabilisées que pour un seul service, même quand elles en fournissent plusieurs. De même, pour le calcul de l'empreinte, les biens et services sont convertis en hectare pour un service, même lorsque cet hectare pourrait en fournir d'autres. Les activités intégrées ne sont pas prises en compte.

Les déchets considérés ne concernent que la capacité des surfaces virtuelles à stocker le CO<sub>2</sub> généré par la

consommation énergétique. Or, concernant les déchets, sachant que notre taux de recyclage augmente et que 93 % de nos déchets sont recyclés, rien de tout cela n'est pris en compte. On comptabilise l'impact de la production de déchets, mais on ne tient absolument pas compte du fait que 93 % de ces déchets retrouvent chez nous, via le recyclage, une seconde vie.

Il s'agit aussi d'une photo qui ne présage ni du futur ni de la durabilité de l'évolution d'un pays ou d'une région. Cette empreinte écologique n'est pas un indicateur de durabilité. Les chiffres sont accentués par une population mondiale qui augmente et qui n'est pas compensée par les augmentations de rendement de productivité des surfaces, cela influence aussi très fortement le résultat et le classement.

Les pays dits riches importent des produits finis dont les impacts environnementaux sont pris en compte dans l'empreinte écologique, alors même que des programmes peuvent être menés dans ces pays pour améliorer les choses. Ce n'est pas toujours l'action menée dans notre région qui impacte cette empreinte, mais le fait d'utiliser des produits, via les importations, qui viennent d'ailleurs et qui, eux-mêmes, ont un impact écologique important.

Sachant tout cela quant au calcul, tout est ramené en surface par habitant. Les plus petits pays – c'est ce qui explique sans doute la position aussi pour partie du Danemark – denses de surcroît, sont doublement pénalisés.

En Belgique, nous sommes dans une position centrale qui permet des échanges commerciaux importants, la contrepartie est que les émissions de CO<sub>2</sub> sont proportionnelles aux transports et à la densité des activités ou consommations liées.

Notre bâti est relativement vieillissant, mais un travail au long court de rénovation est en cours.

En conclusion, ce rapport réalise les calculs nationaux relativement approximatifs sur base de données estimées ou connues à l'échelle mondiale.

En effet, l'application de l'empreinte écologique à l'échelle nationale utilise en grande partie des statistiques publiques – production, import, export – c'est très important de se resituer cet aspect des choses. Ce rapport n'est basé que sur d'autres rapports. On fait la somme des données existant dans l'ensemble des pays et on en tire des conclusions, raison pour laquelle les pays qui ont des données sont plus fortement impactés que ceux qui n'en ont que très peu.

Comme mentionné précédemment, son calcul au niveau régional est fortement tributaire de l'existence de statistiques ayant le même niveau de détails.

Devant cette situation, et suite au précédent rapport qui nous plaçait déjà dans une position quasi similaire,

les calculs de l'empreinte ont été réalisés de manière plus précise par le Bureau du Plan dans un rapport en 2010.

De même, suite aux résultats de l'étude de 2012 qui nous classait sixième, l'IWEPS a été mandatée par le Gouvernement wallon pour calculer, sur base des chiffres affinés en Wallonie, l'empreinte et la biocapacité.

Je reprendrai donc les calculs de l'IWEPS basés sur la même méthodologie, mais avec les données récoltées au niveau local. On utilise donc exactement la même méthode, mais on injecte des données wallonnes centralisées par l'IWEPS. Selon l'IWEPS, en 2012, l'empreinte écologique de la Wallonie atteint 4,87 hectares globaux par habitant, alors que la biocapacité est de 2,22 hectares globaux par habitant.

Si l'on veut être complet, il faut tenir compte des flux entrants et sortants entre régions, donc la position centrale de la Wallonie, finalement. L'IWEPS extrapole donc l'empreinte wallonne à 5,74 hectares globaux par habitant. Les chiffres du rapport que l'on évoque aujourd'hui annoncent 7,47 hectares globaux par habitant. La différence est tout de même significative : 5,74 hectares selon l'IWEPS et avec des chiffres wallons ; et 7,47 hectares avec des chiffres du WWF.

Tout ceci vous démontre que, sur base de la même méthodologie, les résultats sont différents selon les données que l'on rentre dans le système de calcul.

Mme Moucheron a évoqué, et d'autres aussi, le cas du Danemark. Son mix énergétique est composé majoritairement de renouvelable. Je n'ai pas eu le temps d'interroger mon collègue danois sur son mauvais résultat, mais selon l'analyse rapide réalisée par nos services, la part majeure de renouvelable dans le mix énergétique du Danemark ne compense pas tous les paramètres environnementaux négatifs. Par exemple, les émissions de CO<sub>2</sub> par habitant restent élevées suite à un usage massif des énergies fossiles. Autre exemple, le pays est sans doute pénalisé par une relative artificialisation du territoire et par la forte dégradation écologique de la mer Baltique : métaux lourds, radioactivité, surpêche, eutrophisation, décharges de munitions immergées.

Pour répondre également à la remarque de Mme Moucheron concernant la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, l'objectif de diminution de 30 % des émissions de CO<sub>2</sub> est déjà atteint pour 2012. Nous en sommes déjà à -34 % selon l'AWAC, l'Agence wallonne de l'air et du climat. Ce résultat devra toutefois être maintenu jusqu'en 2020, à travers, notamment, l'adoption du plan Air-Climat-Énergie. En effet, la reprise des activités économiques pourrait avoir un impact indéniable sur nos émissions de CO<sub>2</sub> qu'il faudra maîtriser.

Pour répondre à Mme Lambelin, je confirme votre sentiment que le rapport 2014 n'est pas une analyse fine de la Belgique. L'analyse menée en 2010 par le Bureau fédéral du Plan avait permis de mettre en lumière les faiblesses de la méthodologie, comme je l'ai expliqué au début de l'intervention.

Concernant les pistes énoncées par l'ONG, elles sont devenues des slogans, car cela s'attaque directement au mode de vie individuel.

Je lisais, pour préparer ce débat, sur le site internet du WWF, concernant les conclusions de ce rapport : « Toutes ces informations nous permettent également de mettre le doigt sur les erreurs qui sont commises, et donc de dégager des solutions pour changer la situation, car, ne l'oublions pas, rien n'est irréversible pour le moment. Changer le cours des choses et trouver des chemins alternatifs ne sera pas facile, mais c'est possible ».

Concernant la gravité de la situation, le résultat n'est certes pas aussi noir que celui énoncé, même si la situation n'est pas glorieuse non plus. Finalement, peu importe le classement, il est évident que des efforts doivent être faits pour impacter moins, pour diminuer notre empreinte écologique.

Cinq pistes de solutions sont proposées :

- tout d'abord, préserver le capital naturel, cela implique une meilleure gestion du territoire qui est une de nos ressources principales en Wallonie ;
- produire mieux, réduire la quantité de matières premières utilisées et la production de déchets, gérer les ressources de manière durable et développer la production des énergies renouvelables ;
- consommer moins et mieux ;
- réorienter les flux financiers aussi pour valoriser la nature, tenir compte des coûts sociaux et environnementaux, soutenir et récompenser la conservation et gérer durablement les ressources ;
- enfin, instaurer une gouvernance équitable des ressources, partager les ressources disponibles, faire des choix justes et qui tiennent compte de l'impact écologique.

Devant ces recommandations, je me dois de rappeler que les évolutions sur nos territoires sont positives et des efforts sont continuellement faits pour améliorer notre environnement.

Je ne vais pas parler à la place de mon collègue René Collin, mais durant mon expérience passée à la tête de l'agriculture et de la ruralité, j'ai pu démontrer à de nombreuses reprises les efforts considérables menés en Wallonie pour préserver et restaurer la biodiversité et la forêt, pour développer une agriculture respectueuse de l'environnement et pour promouvoir une alimentation

saine basée sur nos produits locaux. Toutes les améliorations que je viens d'évoquer sont structurelles et durables puisqu'elles sont coulées dans des textes tels que le Code forestier, le Code agricole ou la loi sur la conservation de la nature.

Je constate aussi qu'en matière d'environnement, de nombreux efforts sont réalisés pour assainir nos eaux, nos sols ainsi que pour gérer et recycler nos déchets. Nous devons évidemment poursuivre ces efforts.

Pour répondre à l'interpellation de M. Daele, je comprends effectivement sa préoccupation, mais je rappelle quand même, et vous semblez le découvrir à l'instant, que des ministres écologistes ont géré les compétences suivantes sous le précédent Gouvernement : développement durable, environnement, eau, déchets, énergie, aménagement du territoire, mobilité, transports. Je pense que ce bilan que vous noircissez est un peu aussi le vôtre. Je vous invite donc quand même à réfléchir avant de dire et de crier que tout se passe mal maintenant.

*(Applaudissements)*

**M. Daele (Ecolo).** - Monsieur le Ministre, je vous interrogeais sur le cap. Arrêtez de nous parler du passé, cela fait un quart d'heure que vous nous parlez du passé. Parlez-nous de l'avenir.

**M. le Président.** - Monsieur Daele, les répliques seront possibles tout à l'heure. Si vous voulez intervenir, vous sollicitez la parole au Président et tout ira pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Vous avez la parole, M. le Ministre Di Antonio.

**M. Di Antonio,** Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Merci, Monsieur le Président. Justement, pour parler du futur, Monsieur Daele, où êtes-vous allé chercher que nous allions mettre la marche arrière en ce qui concerne la politique environnementale ou du développement durable ? Vous parlez de retour en arrière parce que les indices tels que l'empreinte écologique n'apparaissent pas dans la DPR. Je n'ai pas la même analyse que vous, évidemment.

L'empreinte écologique n'est pas retenue comme indicateur de réalisation des actions du Gouvernement wallon. Ce n'est pas pour cela que le Gouvernement ne sera pas proactif en matière de développement durable. La DPR donne un cadre dans lequel chaque ministre trouve son espace de créativité au sein de balises fixées en vue d'objectifs communs. Le développement sera bien une des priorités de cette législature.

Au niveau des actions qui seront menées, le développement des circuits courts et l'économie circulaire seront ma priorité. Cela répondra à une

demande environnementale, mais aussi sociale et économique.

Dans le cadre du plan Déchets, la Wallonie assurera le traitement et le recyclage des déchets tout en visant des objectifs de diminution des volumes de déchets et de filières de réemploi.

Dans le cadre des réflexions liées à la mobilité, plusieurs projets sont en discussion, comme la mise en place de solutions de covoiturage, d'espaces de *coworking*, de déploiement de transports en commun en phase avec les besoins de la population, les automobiles partagées comme alternatives aux transports en commun.

Toutes ces actions sont autant de pistes visant à améliorer l'empreinte carbone de la population wallonne. Les infrastructures, si elles sont efficaces et efficientes, permettront également cette amélioration par fluidification des flux. Vous prenez deux exemples, entre autres celui de CHB. Je suis persuadé, et j'aurai en son temps l'occasion de vous le démontrer, que l'impact bilan énergétique environnemental d'une liaison efficace telle que CHB est à mon avis plus positif que la situation que l'on constate actuellement avec des kilomètres de voitures à l'arrêt et des situations embouteillées tout autour de Liège.

Même chose en ce qui concerne votre remarque sur l'allongement de la piste à Charleroi. Le bilan énergétique et environnemental d'une piste plus longue est plutôt positif que le contraire. Je vous invite à y regarder de plus près.

Pour répondre à Mme Waroux, l'impact énergétique des aéroports, selon les chiffres du Département de l'énergie, est de 4 216 gigawattheures en 2012, soit une augmentation des transports de 36 % entre 2011 et 2012.

Les aéroports, notamment l'aéroport de Charleroi, ont décidé d'investir dans des mesures de réduction d'impact à travers notamment la fourniture en électricité 100 % verte.

Quant aux mesures relatives aux embarras de circulation, vous avez déjà pu m'entendre m'exprimer à ce sujet, notamment en ce qui concerne l'opportunité que représente le fait de décaler les horaires de quelques heures pour étaler et lisser la charge sur les routes.

Si en conclusion, je peux synthétiser vos interventions, vous vous demandez toutes et tous quelles sont les solutions que le Gouvernement wallon mettra en œuvre afin d'améliorer notre classement au *ranking* WWF de l'empreinte écologique.

Impossible de lister toutes les mesures, certaines sont en cours depuis longtemps et le Parlement a voté des textes importants ces dernières années pour

améliorer la situation. Avouons que certaines actions n'auront des effets que sur le long terme.

Dans le cadre des politiques de circuits courts, les consommateurs pourront devenir acteurs et acheter local. Je vous rappelle le logo « Agriculture de Wallonie » et « le Clic local », initiatives qui permettent d'identifier aisément les produits wallons parmi les autres productions alimentaires ; choix qui mènent le consommateur à diminuer son empreinte écologique. Ma volonté est d'étendre cette démarche, ce principe de l'identification wallonne des produits à d'autres secteurs que ceux de l'alimentation.

L'économie circulaire est aussi un volet de cette dynamique. Cela vise le emploi ou le reconditionnement des matières qui étaient auparavant apportées en décharge comme simples déchets.

Aujourd'hui, les déchets s'apprécient, économiquement parlant, et les flux tendent à être captés soit pour des retraitements en vue d'un nouvel usage matière, soit pour en faire une ressource énergétique, en biométhanisation par exemple. Plusieurs projets en cours visent à créer ces filières de reconditionnement.

En amont des déchets, il faut une gestion parcimonieuse des ressources, qui tendent à se raréfier. Il faut pouvoir intégrer les flux pour en gaspiller le moins possible, créer des échanges entre entreprises permettant la création de valeur : le déchet de mon voisin devient une ressource pour moi.

Plusieurs plans à venir viendront concrétiser le cadre nécessaire à ces actions.

Premièrement, le plan Air-Climat-Énergie qui sera revu et actualisé conjointement avec mon collègue en charge du Climat et de l'Énergie, M. le Ministre Furlan, à la lumière des avis issus de l'enquête publique et avis des CWEDD et CESW.

Deuxièmement, la stratégie régionale de développement durable qui vous sera présentée et qui visera à donner un cadre pour les actions en Région wallonne permettant aux acteurs, institutionnels ou privés, de s'inscrire dans une logique durable à long terme.

Troisièmement – cela répond à une des questions de M. Dodrimont – le Plan wallon des déchets viendra compléter les outils à mettre en place dans un premier temps. Il faut repenser à l'échelle de la Wallonie :

- quels sont les flux de déchets globaux, pas uniquement les déchets ménagers ?
- quels sont les outils nécessaires et existants, ou pas, pour gérer ces flux ?
- quel est le potentiel de développement derrière ces actions possibles de recyclage et de collecte sélective ?

Pour ajouter quelques éléments à des questions plus ponctuelles que M. Dodrimont a posées sur l'amende européenne concernant la procédure en matière des eaux, le Fédéral ayant acquitté l'amende, la procédure au niveau européen est close. La Wallonie est aussi en ordre par rapport à ce qui avait été reproché. Il reste à négocier la répartition entre les régions. On attend que les différentes équipes fédérales et les différentes régions soient en place pour reprendre ces négociations. Avec l'Europe, le litige est terminé, le Fédéral a payé pour tout le monde et il faut que chacun puisse prendre sa part.

En ce qui concerne le décret Sols, une version sera présentée sous peu au Gouvernement wallon. Il y aura tout d'abord des modifications plus ponctuelles pour modifier le décret actuel pour quelques urgences. Il y aura ensuite une réflexion plus large sur la gestion des sols, mais de manière plus globale, pas uniquement sous l'angle des sols pollués ou du traitement des sols, mais aussi les aspects érosion, teneur en carbone, en humus, et cetera.

Le budget des TEC a également été brièvement évoqué. Deux questions d'actualité sur le sujet me seront posées, je vous invite à écouter mes réponses y relatives. De manière générale, il n'est pas question, comme cela a été cité ici, de réduire de 10 % l'offre des TEC ; c'est sans aucun fondement.

Madame Moucheron, en ce qui concerne le projet de plan Air-Climat-Energie – question jointe à ce débat – l'enquête organisée par l'Agence wallonne de l'air et du climat dans le cadre du projet s'est déroulée du 23 juin au 8 septembre dernier. Pendant cette période, tout un chacun pouvait répondre, aussi bien la population que les communes, les provinces ou les instances telles que les intercommunales, les ONG ou les industries.

S'agissant d'un plan de catégorie A1, conformément au Code wallon de l'environnement, les communes et autres instances consultées obligatoirement disposent d'un délai de 30 jours après la fin de l'enquête publique pour remettre leur avis. Comme l'enquête s'est clôturée le 8 septembre, le délai des 30 jours court jusqu'aujourd'hui. À l'heure actuelle, l'AWAC reçoit encore des avis et il est donc prématuré d'émettre une analyse des différents avis reçus jusqu'à présent.

Pour répondre à la seconde partie de la question, je rappelle qu'il s'agit d'un plan concernant l'Air, le Climat et l'Énergie. Je suis donc concerné en ma qualité de ministre de l'Environnement pour la thématique air. Mon collègue, le ministre du Climat et de l'Énergie est concerné pour les deux autres thématiques.

Nous nous concerterons, dès réception du résultat de l'enquête publique, et travaillerons de concert pour élaborer le futur plan Air-Climat-Énergie.

Nous tiendrons évidemment compte des remarques issues de l'enquête publique et des avis du CWEDD et du CESW et, si nécessaire, des adaptations au plan initial seront apportées.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - La parole est à M. Dodrimont.

**M. Dodrimont (MR).** - Merci, Monsieur le Ministre pour les réponses apportées à la suite de nos différentes interventions. Merci, tout d'abord, pour votre analyse qui rejoint la nôtre quant à la qualité des études réalisées et quant à leur véracité. Il y a beaucoup de choses à dire et je pense que les intervenants, pour partie en tout cas, ont été dans la même direction que vous.

Ce que le Fonds mondial pour la nature nous assène comme chiffre ou comme classement se doit d'être, un peu relativisé et pris avec précaution. Ce que nous avons fait vis-à-vis du Bureau du Plan ou de l'IWEPS comme étude complémentaire le démontre. Il était important de remettre l'église au milieu du village.

Pour la suite, Monsieur le Ministre, j'ai tendance à dire une maxime. Vous avez eu, à mon sens, du pain sur la planche. Je ne suis pas sûr que les conditions dans lesquelles vous héritez des compétences qui sont les vôtres aujourd'hui en matière d'environnement sont optimales. Sur le plan environnemental, on a connu une période concrète. Je la cite avec fierté : la période 1999-2004. Les efforts qui ont été accomplis, notamment par Michel Foret en matière environnementale ont, encore aujourd'hui, des répercussions positives. Malheureusement, j'ai le sentiment, Monsieur le Ministre, que les dix années qui ont suivi n'ont pas été du même tonneau. Que dire ? Vous l'avez d'ailleurs asséné vous-même, même si vous participiez au même Gouvernement que votre prédécesseur dans la compétence qui nous occupe aujourd'hui. Ces cinq dernières années n'ont pas été à notre sens – vous le partagez, avec des responsabilités, je l'ajoute – du même tonneau qui ce qui a été fait dans les années que j'évoquais.

On vous attend, Monsieur le Ministre, par rapport à la concrétisation des sentiments que vous exprimez, de la volonté que vous exprimez. On sera notamment extrêmement attentifs aux premiers pas qui seront accomplis, notamment au niveau du décret Sols. Là, on partage aussi votre point de vue sur une analyse qui ne doit pas se faire uniquement au niveau des sols pollués. Il doit y avoir une réflexion plus large et plus globale, mais il y a urgence. Je l'ai rappelé tout à l'heure, je le redis en cette circonstance de réplique : il y a vraiment une attente de nombreux acteurs pour que l'on concrétise enfin, sur le plan légal, les bonnes intentions exprimées depuis un certain temps. Nous sommes, sur ce point, en attente de dispositions concrètes et nous pouvons aussi être partenaires dans une réflexion. On

espère que cette réflexion viendra rapidement dans notre commission.

Par rapport au Plan wallon des déchets, nous avons la même attente. Depuis 2010, on nous bassine sur une reconversion du plan, des modifications, des améliorations et, là aussi, ce sont quatre années de perdues par rapport à tout ce qui pourrait améliorer le système d'aujourd'hui.

Je ne dis pas que c'est cela qui permettrait à notre Wallonie de revendiquer un meilleur classement, mais il est certain qu'il y aurait une amélioration même si les efforts qui ont été consacrés il y a deux législatures nous permettaient ou nous permettent aujourd'hui d'accueillir favorablement ce pourcentage de déchets recyclés. Nous ne contestons pas ce chiffre de 93 %.

Monsieur le Ministre, nous sommes prêts à faire face à tous ces défis aux côtés de la majorité. Nous serons vigilants dans une matière qui nous occupe tous. Le clivage politique dans une matière aussi importante pour notre avenir, pour celui de nos enfants, se doit d'être quelque peu dépassé.

Nous sommes prêts à participer à tous ces efforts qui ne manqueront pas d'être réalisés ou du moins, nous en avons l'intime conviction. Nous vous encourageons dans ce sens-là, Monsieur le Ministre. C'est une grande vigilance de notre part que nous vous annonçons, mais aussi une participation effective et positive dans une matière aussi importante que celle-là.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Lambelin.

**Mme Lambelin (PS).** - Monsieur le Ministre, je vous remercie pour ces éclaircissements. Effectivement, vous mettez en lumière le fait que cette étude précise que de nombreuses données n'ont pas été prises en compte et que l'étude présente une certaine faiblesse du point de vue méthodologique. C'est la preuve qu'il faut avant tout faire attention à la manière dont est réalisée une étude avant de se lancer avec des œillères dans un débat. Cela dit, ce n'est pas parce que je dis ici que l'esprit critique prime que je ne suis pas interpellée par les soucis que rencontrent notre pays et surtout notre planète qui ne sait plus répondre aux exigences consommatrices des individus qui la peuplent.

Il y a un véritable combat à mener au quotidien, celui qui consiste à induire un changement dans les comportements des individus.

J'insisterai sur le fait que l'on doit poursuivre nos efforts et notamment dans les trois domaines que j'ai cités lors de mon intervention, à savoir la qualité de l'air, l'assainissement des sols et l'assainissement des eaux usées. Pour nous, ce sont des domaines fondamentaux. Il ne faut jamais cesser ce combat.

J'insisterai aussi sur le fait qu'il ne faut pas oublier que chacun doit pouvoir contribuer à ce combat dans la

mesure de ses moyens. Je vous remercie pour vos réponses et reste à votre disposition pour un prochain débat.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Moucheron pour quatre minutes, en association avec Mme Waroux.

**Mme Moucheron** (cdH). - Monsieur le Ministre, j'entends le relativisme et la prudence dont nous devons faire preuve par rapport aux conclusions du rapport du WWF. Vous le rappelez vous-même, en disant que *Planète vivante* a le mérite de recentrer le débat de l'urgence écologique au cœur du débat, de la conscience collective et de nos actions.

Vous rappelez qu'il y a effectivement beaucoup à faire, mais que nous avons aussi déjà avancé en la matière. Oserais-je rappeler la législature 2004-2009 ? Le Ministre Lutgen était aux commandes de l'environnement. J'ai entendu énormément de choses – gestion des déchets, eau, sols, énergie renouvelable, mobilité, logement, gaspillage alimentaire – cela nous promet de beaux et importants débats en commission. Vous le rappelez, Monsieur le Ministre, rien n'est irréversible pour le moment.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - La parole est à M. Daele pour deux minutes.

**M. Daele** (Ecolo). - Monsieur le Ministre, on a beaucoup discuté des virgules aujourd'hui. On a mis beaucoup de temps à discuter de « La situation est-elle très très très grave ou juste très très grave ? ». On a des indicateurs, mais ils sont tous au rouge. Vous avez parlé pendant huit minutes trente de la critique de la méthodologie alors que l'on vous interrogeait sur le cap.

Vous avez consacré treize minutes à parler du passé. Vous m'avez fait le procès de dire que le Gouvernement précédent « ceci ou cela ». Je ne vous en ai d'abord jamais parlé. Quant à l'action du Gouvernement précédent, quand m'avez-vous entendu dire que ses actions avaient été négatives ? Cela fait cinq ans que je suis sur ces bancs et je peux vous dire que j'ai bien noté que, sous la précédente législature, nous étions dans la majorité et qu'Ecolo y a participé.

Visiblement, je suis plus fier que vous des résultats qui ont été les siens et de son action. Vous avez l'air d'en être un peu gêné. Vous êtes beaucoup plus critique par rapport à l'action du Gouvernement dont vous faisiez partie, dans lequel vous siégiez ces années précédentes, que moi.

Ce que je vous demande, c'est le cap. Où lisez-vous que le Gouvernement fait marche arrière ? Dans la Déclaration de politique régionale ! Je vous l'ai dit : plus d'objectif de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, plus d'objectif en matière de production d'énergie renouvelable, plus d'objectif ambitieux en matière

d'économie d'énergie et pas uniquement dans l'énergie. Concernant les transports, je suis assez étonné d'entendre dire que la construction d'une autoroute sera un plus sur le plan environnemental pour réduire la pollution automobile. Cela, je ne l'avais encore jamais entendu, je vous félicite !

Toujours est-il, Monsieur le Ministre, que je vous demande d'être plus ambitieux pour pouvoir, à l'avenir, donner un cap à la Wallonie, donner un cap environnemental qui allie le développement économique, le développement social de notre région, mais en harmonie avec l'environnement. On sait – tout le monde le dit, tous les syndicats le disent – qu'il y a une mine d'emplois si l'on met beaucoup plus d'ambition dans les secteurs verts.

**M. le Président.** - Merci, Monsieur Daele. Je vous ai laissé aller jusqu'au bout, malgré l'épuisement du temps de parole.

La parole est à M. Gillot qui dispose d'une minute trente pour la réplique.

**M. Gillot** (PTB-GO !). - Merci, Monsieur le Président.

**M. le Président.** - C'est difficile !

**M. Gillot** (PTB-GO !). - C'est difficile, et je ne sais pas par où commencer, mais je sais par où je vais terminer, par contre.

**M. le Président.** - C'est déjà ça !

*(Rires)*

**M. Gillot** (PTB-GO !). - C'est déjà ça ! J'ai entendu quelques propositions qui me laissent assez pantois, notamment sur la flexibilité du travail pour désengorger le trafic. Mes camarades qui font les feux continus, je ne sais pas comment ils seront encore plus flexibles que cela et tous ceux et celles qui déjà travaillent à des horaires décalés, ce n'est déjà pas mal pour eux.

Le partage des voitures comme alternative aux transports publics, c'est également assez extraordinaire.

Voilà par quoi je vais conclure – j'aurai essayé de faire dans le temps imparti – j'ai entendu M. le Ministre dire qu'il n'allait pas réduire les budgets de 10 %. Je vais alors plutôt demander de combien ? Est-ce la vraie question ? Développer le transport public, notamment les TEC, c'est absolument primordial pour faire en sorte de désengorger les routes, mais je n'ai pas entendu de précision quant à l'offre des transports publics qui devraient tendre vers une amélioration en termes d'offres et surtout sur le prix du billet de transport.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Waroux, pour trois minutes. C'était le solde dont disposait Mme Moucheron.

**Mme Waroux** (cdH). - Merci à M. le Ministre pour les précieuses informations transmises.

À travers ce débat, comme Mme Moucheron l'a dit, des sujets multiples ont été abordés. On a parlé d'eau, déchets, sols, mobilité énergétique, renouvelable, transports, habitat, production, finances et autres, qui touchent à notre quotidien et qui relèvent de la responsabilité du citoyen, mais aussi et surtout du Gouvernement et des pouvoirs locaux. Je pense notamment à la conception de nouveaux futurs quartiers qui doivent enfin devenir réellement durables.

La mission de M. le Ministre est fondamentale dans ce contexte.

Je souligne également le volontarisme du MR, on peut le saluer, son optimisme quant à la technologie qui devrait nous sauver. Simplement, le rejet du principe de précaution est un peu interpellant puisque l'on n'est plus dans la précaution, on est bien au-delà de cela. On l'a dit, notre monde est limité et il y a une réelle urgence.

Enfin, concernant le rapport, on a tous connu par nos professeurs différentes formes de cotation. On a eu différentes formes de bulletin. Ici, notre bulletin est honteux. C'est de là que l'on réagit. Ou bien on fait le mauvais élève, on laisse passer ou enfin on agit de façon constructive et on avance rapidement en conscience.

Par rapport à ce bulletin, il n'y a qu'à comparer parfois les régions et pays voisins qui présentent de multiples références exemplaires en matière d'urbanisme et de mobilité durable.

Tout cela pour dire que ce rapport doit constituer pour nous un bon coup de pied au derrière.

**M. le Président.** - La parole est à M. Puget pour une minute.

**M. Puget** (PP). - Monsieur le Ministre, je tiens, au nom de mes collègues, à vous remercier pour les réponses que vous avez apportées à leurs questions. Je vous ai bien écouté, mais je n'ai pas entendu une seule réponse à mes questions et aux questions du Parti populaire.

Y a-t-il un problème avec mes questions ? Sont-elles hors propos ? Sont-elles désaxées ? Je ne sais pas.

Peut-être que, là-dessus, vous me répondrez. Cela me ferait plaisir parce que je vous promets, je n'ai pas entendu une seule réponse. Vous avez un peu répondu sur les circuits courts, mais votre réponse était adressée à un de mes collègues.

Y a-t-il un problème avec mes questions ? Dois-je vous les faire par écrit ? Quand je vous les fais par écrit, vous dites que mes questions sont posées trop tôt et vous ne savez pas me donner de réponse. Une semaine après, il y a les mêmes questions orales, par d'autres

collègues, et vous allez y répondre. Ma question est de savoir s'il y a un problème avec les miennes.

**M. le Président.** - M. le Ministre Di Antonio va y réfléchir, puisque le temps de parole est désormais épuisé. Le débat est ainsi clôturé provisoirement. J'imagine que, en commission, voire en séance plénière, les uns ou les autres y reviendront.

## QUESTIONS D'ACTUALITÉ

**M. le Président.** - Conformément à l'article 61 du règlement, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance.

Nous avons regroupé un certain nombre de questions en fonction des thématiques qui seront abordées, ce qui fait que nous avons un peu dû modifier l'ordre des dépôts pour avoir des débats qui soient cohérents.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

**M. le Président.** - La parole est à M. Collignon.

**M. Collignon** (PS). - Monsieur le Président, pouvez-vous veiller à faire distribuer la liste des questions d'actualité sur les bancs ?

**M. le Président.** - Une voix me parvient en me disant qu'elle est sur le portail.

**M. Collignon** (PS). - Oui, mais le portail fait un peu défaut pour quelques collègues. J'aimerais bien que l'on puisse disposer de la liste des questions d'actualité.

**M. le Président.** - On va accéder immédiatement à votre demande. Un éminent membre du Bureau va vous distribuer cela.

## QUESTIONS D'ACTUALITÉ

(Suite)

### QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DAELE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA DÉLIVRANCE DE PILULES CONTRACEPTIVES PAR LES PLANNINGS FAMILIAUX »

### QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME BALTUS- MÖRES À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'INTERDICTION DE LA DISTRIBUTION DES PILULES DANS LES PLANNINGS FAMILIAUX »

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de M. Daele, sur « la délivrance de pilules contraceptives par les plannings familiaux » ;
- de Mme Baltus-Möres, sur « l'interdiction de la distribution des pilules dans les plannings familiaux ».

M. le Ministre Prévot, étant excusé puisqu'il accompagne Sa Majesté le Roi, M. le Ministre Di Antonio répondra en son nom et au nom du Gouvernement wallon.

La parole est à M. Daele pour poser sa question.

**M. Daele** (Ecolo). - Monsieur le Ministre, c'est notre matinée ce matin.

Si, en termes environnementaux, on risque de faire un bon de 20 ans en arrière, au niveau de la distribution de la pilule dans les plannings familiaux, cela serait presque un bond de 30 ans, des siècles en arrière.

J'ai été très surpris samedi matin en me levant et en lisant cet article de *Sud Presse* qui nous disait : « L'administration envisage que les plannings familiaux ne puissent plus distribuer la pilule contraceptive ».

Je suis assistant social de formation ; je travaille en PMS. Je fais des animations à « La vie affective et sexuelle » dans les écoles, en lien avec les plannings familiaux. Je connais donc très bien le secteur. J'ai directement reçu des messages en train de me dire : « Que font-ils à la Région wallonne ? Ils sont complètement fous ! ».

On en arrivera, si ce projet se met en exécution, à avoir des jeunes filles qui n'auront plus accès à la pilule parce que la délivrance à la pharmacie, c'est différent de la délivrance au sein des plannings familiaux, là où elles peuvent être vraiment accompagnées. On a une information beaucoup plus prégnante.

J'ai entendu que c'était un projet de l'administration et qu'une circulaire allait être soumise à votre collègue, M. le Ministre Prévot.

J'ai une seule et unique demande à faire au Gouvernement. Cette circulaire, vous la prenez, vous la déchirez, vous la mettez à la poubelle de manière à ce que l'on continue à pouvoir avoir cette délivrance de la pilule au sein des centres de plannings familiaux, que l'on continue sur cette voie et que l'on ne revienne pas 30 ans, un siècle en arrière, dans cette politique.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

**Mme Baltus-Möres** (MR). - Monsieur le Ministre, l'administration wallonne prévoit d'interdire les pilules contraceptives et du lendemain distribuées par les plannings familiaux.

On peut se demander pourquoi on envisage cette mesure qui touchera principalement les femmes jeunes et/ou fragilisées. Moi aussi, j'ai été vraiment choquée quand j'ai appris cette nouvelle, mais j'ai été soulagée quand j'ai entendu aujourd'hui que M. le Ministre Prévot était apparemment choqué aussi. Il était même fâché sur la fonctionnaire qui a eu cette idée. Je me demande comment cela peut arriver et comment une responsable de la santé du Service public wallon peut avoir une idée pareille.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Di Antonio qui répondra en son nom et au nom du Gouvernement wallon.

(Applaudissements)

**M. le Président.** - Oui, c'était la première intervention de Mme la Députée. Excusez-moi, toutes mes excuses, j'aurais dû le signaler, mais vous avez vu que, spontanément, l'assemblée vous a félicitée. C'est encore mieux.

Allez-y, Monsieur le Ministre Di Antonio.

**M. Di Antonio**, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, en son nom et au nom du Gouvernement. - Madame la Députée, Monsieur le Député, M. le Ministre Prévot a été très clair ce matin dans la presse. Il a été tout aussi étonné que vous samedi, en découvrant cette annonce. Il n'était absolument pas informé de cette démarche. Il y a eu un comité d'accompagnement interne à l'administration qui a relevé un certain nombre de problèmes. La responsable de l'administration en est arrivée à la conclusion que la solution était celle-là. Évidemment, le ministre s'y oppose totalement, il est tout aussi fâché que vous et sa volonté n'est sûrement pas de réduire la possibilité d'avoir accès aux moyens contraceptifs dans les plannings familiaux. Sa réponse est très claire et elle ne demande aucun commentaire

supplémentaire. Les choses ont été dites très clairement par M. le Ministre Prévot.

Une rencontre sera organisée dans les prochains jours avec les membres de ce comité d'accompagnement pour évaluer les problèmes et voir quelles solutions doivent être apportées, mais elles ne sont pas du tout de cet ordre-là.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - La parole est à M. Daele.

**M. Daele** (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, d'être clair, et merci à votre collègue d'être clair et de rassurer tous les plannings familiaux qui ont pu entendre cet engagement du Gouvernement à ce que cette politique ne soit pas mise à la corbeille.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Baltus-Möres.

**Mme Baltus-Möres** (MR). - Moi aussi, je suis heureuse d'entendre que c'est confirmé. C'était un peu un choc qui n'était pas nécessaire.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE  
MME DEFRANG-FIRKET À M. DI ANTONIO,  
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA  
MOBILITÉ ET DES TRANSPORTS, DES  
AÉROPORTS ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR  
« LA DEMANDE DU TEC DE POUVOIR  
AUGMENTER SES TARIFS »**

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME GÉRADON  
À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE  
L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES  
TRANSPORTS, DES AÉROPORTS ET DU  
BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « UNE HAUSSE  
TARIFAIRE AUX TEC »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal :

- de Mme Defrang-Firket, sur « la demande du TEC de pouvoir augmenter ses tarifs » ;
- de Mme Gérardon, sur « une hausse tarifaire aux TEC ».

La parole est à Mme Defrang-Firket pour poser sa question.

**Mme Defrang-Firket** (MR). - Monsieur le Ministre, ce fut pour nous une grande surprise que d'apprendre que la SRWT demandait au Gouvernement d'augmenter

les tarifs des TEC au-delà de l'indexation pour répondre aux exigences de son contrat de gestion.

Cette demande ne tombe pas à un moment anodin puisque le Gouvernement wallon est en plein conclave budgétaire et que l'on nous annonce déjà un sérieux rabotage de 12 millions d'euros dans la dotation allouée à la SRWT.

Je voudrais, Monsieur le Ministre, savoir si vous confirmez cette réduction de la dotation. Est-ce une des mesures d'économie envisagées ? Dans ce cas, ne serait-ce pas une violation du contrat de gestion dans le chef du Gouvernement wallon ? Ou alors, comme annoncé en début de semaine, n'y aurait-il pas une dotation complémentaire qui serait prévue à l'attention de la SRWT ?

Pouvez-vous me confirmer également le lien entre la réduction de la dotation et la demande de la SRWT ? Pouvez-vous aussi nous dire si l'on verra, dans un premier temps, l'augmentation du billet ou alors, pour après, si l'on touchera aux abonnements qui touchent les voyageurs réguliers, les seniors, les jeunes, pour enfin toucher l'ensemble du public TEC ?

Enfin, que pensez-vous de cette demande des TEC ? Vous voulez faire des économies, c'est très bien et ce n'est pas le MR qui vous en voudra d'opérer de telles démarches, c'est sûr. Toutefois, il y a loin de la coupe aux lèvres. Est-ce cohérent de faire des économies sur le dos de nos concitoyens, des Wallons, en touchant à leur portefeuille, et en même temps, à côté de cela, que le Gouvernement wallon clame haut et fort et depuis plusieurs semaines, que le pouvoir d'achat de nos concitoyens sera en tout état de cause épargné ?

Monsieur le Ministre, j'estime que nous avons droit à quelques explications et précisions dans votre chef.

**M. le Président.** - C'était la première intervention de Mme Defrang-Firket.

*(Applaudissements)*

La parole est à Mme Gérardon pour poser sa question.

**Mme Gérardon** (PS). - Monsieur le Ministre, le contexte budgétaire – on le rappelle à chaque fois – est délicat et l'effort à fournir en matière budgétaire devra être collectif. On nous indiquait que les TEC devaient fournir un effort budgétaire de 12 millions d'euros. Pouvez-vous nous confirmer, dans un premier temps, cette communication ?

Deuxièmement, la presse nous annonçait ce week-end que le Conseil d'administration des TEC souhaitait, pour arriver à ces économies, entreprendre deux mesures particulières : la réduction des services aux usagers et – mesure très polémique – l'augmentation du billet de bus.

Ne pensez-vous pas, Monsieur le Ministre, qu'en augmentant le prix du billet de bus, qui est un des modes de transport les plus accessibles, économiques et écologiques, nous allons envoyer à nos concitoyens un message particulièrement négatif ?

En guise de conclusion et afin d'y voir plus clair par rapport à l'avenir des TEC, tant pour les travailleurs que pour les usagers, pouvez-vous, Monsieur le Ministre, nous dire si nous assisterons à une diminution ou une suppression des lignes peu fréquentées et/ou à une augmentation du tarif du billet des TEC ?

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

**M. Di Antonio**, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Mesdames les députées, quelle est la situation par rapport à cet OIP ? Comme l'ensemble des OIP, le Groupe TEC est touché par une série de mesures d'économie. Néanmoins, il fait partie des rares OIP qui pourront bénéficier, comme mon collègue, M. le Ministre du Budget, l'a rappelé lundi, aussi d'un refinancement permettant d'atténuer cet impact.

Les décisions finales ne sont pas prises, puisque nous sommes en conclave budgétaire, mais mon objectif est de pouvoir maintenir en 2015 la dotation de la Wallonie au Groupe TEC similaire à celle du budget initial de 2014.

Néanmoins, au sein du groupe TEC, de la SRWT, des coûts augmentent. Une série de choses font que la SRWT aura besoin de plus de moyens en 2015 qu'en 2014. On ne dispose pas encore de tous les éléments, la dotation wallonne sera fixée dans les prochains jours, dans les prochaines heures, dans le cadre du conclave budgétaire.

D'autres choses pourraient également impacter les coûts à la SRWT. Je nommerai trois exemples :

- l'indexation : un saut d'indexation aurait clairement une influence ;
- les aspects sur les charges patronales comptent dans une entreprise qui a plusieurs milliers de travailleurs ;
- les aspects d'accès à la pension,

Ce sont des éléments dont il faudra tenir compte dans les prochains jours, dans les prochaines semaines, lorsque l'on aura l'ensemble des informations au niveau du Fédéral pour recalculer ce dont la SRWT aura besoin en 2015 pour remplir ses missions.

Dans l'attente, nous avons mené deux actions importantes. Tout d'abord, analyser toutes les pistes d'économie, toutes les possibilités d'alléger les coûts, dont le fonctionnement global des TEC. Nous avons

déjà pu lister un certain nombre d'économies possibles qui ne touchent ni à la fréquence des bus ni aux coûts du ticket de bus. Sur les recettes, la SRWT a fait toute une série de projections afin de pouvoir estimer l'impact d'une éventuelle évolution des tarifs.

Il faudra mettre tout cela en ordre dans les prochaines semaines, avoir les mesures fédérales précises, avoir la dotation que nous avons pu défendre au niveau du Gouvernement wallon.

Je serai rassurant par rapport à cela : la dotation 2015 devrait être au moins égale à ce qu'elle était en 2014. L'économie qui sera donc réalisée ou l'impact éventuel sur le prix ticket de bus, qui n'est pas aujourd'hui décidé, loin de là, ne se fera que sur la demande de moyens supplémentaires liés à toute une série d'autres contraintes au sein du groupe TEC.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Defrang-Firket.

**Mme Defrang-Firket (MR).** - Merci pour ces précisions, Monsieur le Ministre. Nous serons évidemment attentifs au dossier. Nous préférons donner un signal avant plutôt qu'après vu l'impact de mesures de ce type. Il faut aussi savoir que le ticket de bus, avant 2008, coûtait 1,30 euro et qu'il est aujourd'hui à 1,90 euro. Si on l'augmente, il aurait donc, en six ans, augmenté de plus de 50 %. L'index n'a pas augmenté à la même vitesse. Nous serons donc attentifs à cela.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Gérardon.

**Mme Gérardon (PS).** - Je voudrais remercier M. le Ministre par rapport à ces éléments de réponse qui sont, soyons clairs, de nature à nous rassurer. On prend bonne note de tous ces éléments et l'on restera forcément attentifs au dossier, notamment lorsque nous analyserons le budget.

#### **QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. JAMAR À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE, SUR « LA FUSION ENTRE LES COMMUNES ET LES CENTRES PUBLICS D'ACTION SOCIALE (CPAS) »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Jamar à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la fusion entre les communes et les centres publics d'action sociale (CPAS) ».

La parole est à M. Jamar pour poser sa question.

**M. Jamar (MR).** - Monsieur le Ministre, *La Libre Belgique* révélait, il y a quelques jours – mais nous savions qu'il y avait une réunion des présidents de CPAS – que le président de ces CPAS de Wallonie avait pris

une attitude assez ferme quant à la possibilité de fusionner communes et CPAS.

Je suis tout à fait transparent et clair. On parle aussi beaucoup du Fédéral, cela ne sert donc à rien de répondre sur le Fédéral, nous sommes ici au niveau du Parlement wallon.

M. Claude Emonts, personnage respecté et respectable qui connaît très bien sa matière, Président du CPAS de Liège, vous aurait interpellé et, suivant la presse, je le cite, je n'oserais jamais citer cela, vous auriez répondu : « Chacun pour ses fesses ! ». C'est en tout cas ce qui est dit dans la presse. Ce n'est pas moi qui l'ai dit. Vous dites donc : « Je suis chargé d'appliquer la DPR ».

De manière un peu plus pragmatique, je me permets de me faire l'écho de municipalistes, tous partis confondus, qui se posent des questions par rapport à l'aspect pragmatique des choses. Je pense qu'il faut, d'une part, différencier les grandes villes des communes rurales, des moyennes, et cetera. Il faut voir les faisabilités. Il y a des CPAS qui disposent d'un home, d'autres pas, de crèches, d'autres pas. En ce qui me concerne, nous les avons, plus une entreprise de travail adapté, notamment. Les choses sont un peu différentes d'une commune à l'autre.

Votre souhait – même si l'on n'interroge pas sur les intentions, mais la presse nous y aide quand même puisqu'une sonnette d'alarme est tirée par les CPAS de Wallonie – est-il de lancer des opérations de type pilote, comme cela a déjà été le cas dans d'autres dossiers ? De dire simplement par une circulaire dans les jours et les semaines ou les mois qui viennent, qui est preneur ou pas preneur de tenter l'aventure ? Il y a des choses à prendre et beaucoup de communes et CPAS ont déjà œuvré largement dans le cadre des synergies que vous avez d'ailleurs beaucoup appuyées sous la précédente législature. Je pense d'ailleurs que votre prédécesseur qui est à vos côtés – M. Courard – l'avait déjà lancé également. Je suis donc fair-play, ici, je tiens à le préciser.

Tout cela pour aboutir à quoi finalement ? Est-ce simplement sur base volontaire ? Auquel cas il faudrait remanier sérieusement les textes législatifs parce que, à l'heure actuelle, ce serait difficilement applicable en tant que tel. Il faut un décret, à mon sens, qui le modifie et je crois que vous êtes de cet avis.

Bref, comment allons-nous atterrir dans cette synergie totalement aboutie qui serait une fusion tout en respectant ce qui est la spécificité du CPAS, c'est-à-dire son huis clos total dans les cas individuels ? C'est très important, notamment dans le cadre de l'aide sociale des gens en difficulté. Il y a parfois beaucoup plus de sérénité dans un conseil de l'aide sociale que dans un conseil communal. Il faut y être attentif. Merci beaucoup.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Furlan.

**M. Furlan**, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Monsieur le Député, je vous remercie pour cette question. C'est une ligne dans la DPR, somme toute, assez discrète, mais qui appelle beaucoup de commentaires et qui fait couler beaucoup d'encre.

D'abord, il y a un certain nombre d'attentes positives. Il n'y a pas un jour où je n'ai pas un coup de fil d'un bourgmestre qui me demande quand cette mesure sera effective. Votre question me permet de m'exprimer et, par ailleurs, il n'y a pas un jour où je n'ai une question d'un président de CPAS, voire même de sa fédération, pour me dire : « Attention, danger, on crie aux loups ».

Vous avez raison, c'est une phrase dans la DPR. Je me permets de la commenter et de vous donner quelques mots sur la méthode que je compte appliquer pour arriver à remplir mes obligations envers le Gouvernement wallon.

D'abord, sur la méthode, c'est un changement total sur l'organisation des pouvoirs locaux – vous avez raison de le souligner – qui nécessite d'analyser les choses en profondeur et de mettre les garde-fous nécessaires, si nous devons y arriver. J'ai réuni un groupe de travail avec mon administration, mais aussi avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie qui représente un peu plus l'aspect municipaliste, et avec la Fédération des CPAS et d'autres intervenants, pour dire « développons ensemble, travaillons ensemble sur cette réforme d'envergure et essayons d'aboutir à quelque chose qui puisse agréer les parties ».

Je parlais de garde-fous, vous parliez de précautions et vous avez raison. Il n'entre pas dans mes intentions de faire traiter les cas d'attribution de l'aide sociale par un conseil communal, ne fût-ce que même en huis clos. Il faut prendre des garde-fous bien plus importants que cela. C'est vous dire si cette réforme est délicate et si elle appelle à des changements législatifs. Vous aurez remarqué que la DPR dit aussi qu'elle envisage ou propose une fusion des communes et des CPAS en tant qu'institutions sur base volontaire.

J'ajouterais « sur base consensuelle », respectant ainsi ce que vous avez dit à cette tribune, à savoir que les particularités locales entre grandes et petites villes, mais même entre villes de même taille qui développent des services qui ne sont pas forcément de nature identique, tout cela doit être envisagé.

Ce que j'ai signifié à la Fédération des CPAS qui m'a interpellé et ce sur quoi mon ami Claude Emonts a sans doute voulu réagir, c'est que je n'avais pas la faculté d'interprétation de la DPR. On m'attend au tournant de cette réforme, comme les autres. J'entends la mener à

bien et pouvoir déposer dans le courant de l'année 2016 – ce ne sera d'application que plus tard – un texte sur les bancs de notre Parlement wallon, le ou les textes nécessaires à la proposition de cette réforme qui, je le rappelle, sera un changement de paradigme profond, un changement total dans la gestion des pouvoirs locaux.

**M. le Président.** - La parole est à M. Jamar.

**M. Jamar (MR).** - Merci, Monsieur le Ministre. C'est effectivement un débat qui mérite un groupe de travail et même, je dirais tout à fait consensuellement autour de majorité-opposition, qui n'existe pas puisque toutes les communes sont différentes, si je puis dire. Les CPAS, par voie de conséquence, le sont aussi. Les expériences pilotes n'existeraient pas dans votre esprit, a priori en tout cas. C'est une question qui m'est fréquemment posée par l'une ou l'autre autorité administrative communale ou du CPAS.

Je prends acte du fait que vous avez cité 2016, le temps de la réflexion, voire de la législation. Je prends acte de cette date pour que tous les acteurs puissent apporter leur pierre à l'édifice, à la réflexion. Je sais comment cela fonctionne en France où il y a l'adjoint aux affaires sociales, lequel gère finalement toute l'action sociale d'une commune. Mais d'une façon très particulière aussi, il serait peut-être bon de s'en inspirer pour cet aspect-là des choses dans l'évolution de cette possible législation sur laquelle je ne prends pas attitude comme cela sans savoir quel sera exactement le texte légal. Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DODRIMONT  
À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE  
L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES  
TRANSPORTS, DES AÉROPORTS ET DU BIEN-  
ÊTRE ANIMAL, SUR « LA TAXATION DES  
CHEWING-GUMS ET DES MÉGOTS »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Dodrिमont à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « la taxation des chewing-gums et des mégots ».

La parole est à M. Dodrिमont pour poser sa question.

**M. Dodrिमont (MR).** - Monsieur le Ministre, depuis le début de cette législature, on multiplie les effets d'annonce dans les matières qui sont les vôtres. On a parlé de cette fameuse consigne sur les canettes, du bien-être animal avec ce formulaire en ligne. Ici, on en vient avec une idée de taxe qui pourrait concerner les gommes à mâcher ou les paquets de cigarettes ; cette taxe étant imposée ou étant soulevée de manière telle à

trouver à travers cette action, un juste retour par rapport au côté polluant de ces deux produits.

J'ai pu lire, par presse interposée, que votre administration réfléchissait à cette idée qui est plutôt une idée, d'après ce que j'ai cru comprendre, de l'Office wallon des déchets qui a porté la réflexion. Je reste un peu dubitatif quant à la praticabilité d'une telle mesure, sachant que notre région est une région éminemment entourée de frontières, de pays étrangers où une telle mesure n'existe pas. Dès lors, Monsieur le Ministre, comment peut-on aller vers une augmentation du coût de ces produits sans générer une concurrence malsaine pour celles et ceux qui commercialiseront ces différents produits ?

J'ai quelques craintes, au même titre que les craintes que nous exprimons par rapport à la consigne sur les canettes. Qu'en est-il d'une réflexion plus globale par rapport à cette problématique ? Pas mal de pays se sont cassés les dents sur une idée telle que celle-là. Il n'y a pas eu de concrétisation jusque maintenant dans les pays d'ailleurs cités en exemple dans cet article de presse qui évoque cette possibilité. On se rend compte que c'est extrêmement difficile

J'aimerais savoir, Monsieur le Ministre, où se porte la réflexion aujourd'hui. A-t-on envisagé aussi de porter la réflexion à un autre niveau de pouvoir ? Y a-t-il des concertations entre les autres régions ? Y a-t-il du côté bruxellois et du côté néerlandophone une même réflexion ? Il faut admettre que s'il se devait qu'uniquement les produits commercialisés en Wallonie concernés par la mesure étaient taxés, il y aurait certainement une perte d'attractivité pour de nombreux acteurs commerciaux. Je crois qu'il faut y être attentifs.

J'aimerais dès lors entendre votre sentiment par rapport à cette problématique.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

**M. Di Antonio,** Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, deux choses existent aujourd'hui, ou plutôt deux choses sont évoquées dans votre question. D'abord il y a la taxe qui existe aujourd'hui lorsque l'on abandonne un déchet, un chewing-gum. Il y a 1 752 taxes de 50 euros qui ont été mises en œuvre sur l'année dernière, par rapport à des abandons de chewing-gums, pour la statistique. C'est une taxe du décret Infractions environnementales que l'on compte renforcer, donner plus de moyens pour avoir la possibilité de sanctionner ce type de comportement.

Ce qui a été évoqué par l'OWD, c'est tout à fait autre chose. Cela vient d'une réflexion menée aussi en Flandre sur des outils financiers pour pénaliser les entreprises, les industries qui impactent en matière de

production des déchets négativement l'environnement. Étaient citées les productions de chewing-gums et de cigarettes puisqu'il faut bien avouer – c'était un des constats de départ fait par l'OWD – que les chewing-gums collés sur les voiries, sur les trottoirs, c'est un problème important et que ce serait une manière d'y répondre.

Je ne suis pas du tout associé à cette idée, j'ai découvert cela dans le rapport d'un congrès organisé par l'Office wallon des déchets dans toute une série de pistes de financement, d'actions de nettoyage notamment à mener dans le domaine.

A priori, je n'y suis pas très favorable, mais j'attends d'avoir un retour plus précis sur cette idée et sur la discussion qu'il a eu lieu avec la Flandre qui réfléchirait aussi à un mode d'action sur cette problématique.

Ce n'est pas à l'ordre du jour pour le moment, mais soyons attentifs à cette problématique et voyons comment pouvoir y répondre autrement que par le simple constat de l'infraction environnementale. Mille sept cent cinquante-deux, c'est un chiffre qui reste très faible eu égard au nombre de chewing-gums abandonnés sur nos trottoirs en Wallonie.

**M. le Président.** - La parole est à M. Dodrimont.

**M. Dodrimont (MR).** - Merci à M. le Ministre pour cette réponse qui me satisfait dans sa conclusion, puisque je pense que c'est, une nouvelle fois, une fausse bonne idée qui pourrait émerger, qui pourrait pénaliser bon nombre d'acteurs économiques dans notre Région.

Ce que l'on fait en matière de répression, cela semble être très peu de chose quand on signale que 11 % des déchets sauvages sont générés par les chewing-gums et que 50 % le sont par les mégots de cigarette.

Le chiffre que vous annoncez, si l'on doit le saluer – je pense que toute action de répression, nous la soutiendrons dans ce domaine – se doit d'être copieusement amplifiée. Dès lors, on attendra M. le Ministre avec des propositions concrètes pour permettre que l'on soit plus répressif en la matière, parce que c'est vraiment immonde de voir ces chewing-gums, ces mégots de cigarette jetés un peu partout dans notre belle Wallonie.

#### **QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME DE BUE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « LA FERMETURE DU SERVICE PRODUCTION DE SCHWEPPEES BELGIUM À GENVAL »**

#### **QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME LAMBELIN À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « LA SITUATION DE SCHWEPPEES BELGIUM À GENVAL »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique :

- de Mme De Bue, sur « la fermeture du service production de Schweppes Belgium à Genval » ;
- de Mme Lambelin, sur « la situation de Schweppes Belgium à Genval ».

La parole est à Mme De Bue pour poser sa question.

**Mme De Bue (MR).** - Monsieur le Ministre, la semaine dernière, l'entreprise Schweppes-Orangina a, malheureusement, annoncé la fin de l'activité de son site de production à Genval, menaçant ainsi 40 emplois.

Il apparaît que l'entreprise continuerait à fonctionner avec 88 personnes dans les domaines de la distribution, de la logistique, de la comptabilité, de la vente et de la commercialisation.

Malheureusement, cette nouvelle n'est pas une surprise, puisque la direction a annoncé faire face, depuis plusieurs années, à une diminution structurelle de la demande, tant au niveau des consommateurs qu'au niveau de l'HORECA. En conclusion, l'entreprise ne tournait plus qu'à 25 % de ses capacités et une partie des activités de production est donc délocalisée à l'étranger.

La semaine dernière, on a enclenché la procédure Renault. Une première réunion a eu lieu où l'on sent une certaine tension au niveau du climat de l'entreprise entre la direction et les syndicats, puisqu'il y a une demande syndicale de lier la négociation du plan de restructuration à des garanties sur la certitude de la poursuite des activités du reste du site.

Nous devons être attentifs à l'avenir de l'entreprise, à la reconversion des travailleurs concernés. Bien sûr, cela fera partie de la mission du Gouvernement, de la vôtre, Monsieur le Ministre, en parfaite collaboration – j'imagine – avec le ministre de l'Emploi.

Voici mes questions. J'aurais voulu savoir quelles sont vos informations. Avez-vous été contacté par l'entreprise, par les syndicats ou la direction ? Y a-t-il eu une demande d'aide ? Quelles sont, Monsieur le Ministre, les mesures que vous pouvez proposer pour

accompagner, tant les travailleurs que l'entreprise, dans cette phase de restructuration ?

**M. le Président.** - C'était la première intervention de Mme De Bue, ce qui explique la tolérance sur le temps de parole.

*(Applaudissements)*

La parole est à Mme Lambelin pour poser sa question.

**Mme Lambelin (PS).** - Monsieur le Ministre, je rejoins tout à fait les propos de Mme De Bue concernant cette usine Schweppes.

Il y a eu un conseil extraordinaire le 1er octobre et la direction a annoncé son intention de cesser toutes les activités de production sur le site. Cela met en péril 40 emplois.

Ce site historique a été mis en place en 1934 dans la petite ville de Genval. Il présente un véritable centre névralgique pour cette ville. C'est vraiment une grande inquiétude qu'il y a actuellement à Genval et ce serait une catastrophe de plus en Brabant wallon que ce licenciement de 40 personnes.

Selon la direction, il fallait prendre cette décision parce qu'elle constatait une diminution de la demande qui est due, comme l'a dit Mme De Bue, au comportement des consommateurs, ceux-ci préférant les formats canettes et les formats d'un demi-litre aux formats conçus sur place dans cette entreprise.

Nous identifions d'autres raisons plausibles à cette décision, dont une liée à la vétusté des infrastructures. En effet, aucun investissement n'a été réalisé dans cette entreprise depuis plusieurs années. Or, les ouvriers étaient demandeurs d'investissements, car les machines se faisaient de plus en plus défectueuses.

En parallèle, la direction a fait d'autres investissements sur un site en France. Elle a notamment investi dans une laveuse, une encaisseuse et elle a donc fait des dépenses ailleurs. On observe une délocalisation progressive de l'activité de production et il semblerait que le site de Genval ait été laissé à l'abandon pendant quelque temps.

La procédure Renault a aujourd'hui été entamée. On est dans la phase information. Je tiens à mettre le doigt sur un élément. Les ouvriers n'ont aucune marge de manœuvre dans ce dossier. Une grève n'aura pas d'effet parce que la direction possède un autre site à Mont-Saint-Guibert, un entrepôt dans lequel les marchandises sont stockées et donc une grève n'aura pas d'effet sur les ventes de cette entreprise.

Lors de notre rencontre avec les syndicats – car les députés socialistes du Brabant wallon et moi-même avons rencontré les syndicats et les quelques

représentants des employés – il nous a été rapporté que la direction voulait une élucidation rapide du dossier et cela, dans l'intérêt des ouvriers, soi-disant pour leur éviter des tracas à rallonge. Je tiens à préciser que ce que veulent les ouvriers avant tout, c'est avoir une réponse à toutes leurs questions et avoir les informations nécessaires et suffisantes avant que l'on ne rentre dans la phase de négociation.

**M. le Président.** - Puis-je vous inviter à conclure, Madame Lambelin ?

**Mme Lambelin (PS).** - Oui, je suis désolée. Voici mes questions.

Suite à tous ces constats, je vous pose plusieurs questions, Monsieur le Ministre.

Quel est le rôle que pourra jouer la Région dans ce dossier ? Sera-t-elle en mesure d'intervenir ?

Deuxième question : je sais que les représentants syndicaux étaient demandeurs d'un rendez-vous avec vous et votre cabinet. Les avez-vous déjà reçus et, si oui, quel a été le fruit de cette rencontre ?

Enfin, je me permets de spécifier que 11 ouvriers resteront sur le site pour des activités de logistique. Je ne vois pas quel sera leur rôle sur le site si l'activité de production n'y est plus. Je crains donc une deuxième vague de licenciements pour les mois et l'année à venir.

Je vous remercie d'avance, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous m'apporterez.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

Le temps qu'il nous rejoigne, puis-je inviter les orateurs à se conformer au maximum au temps de parole pour respecter ceux des autres orateurs qui suivent ?

Monsieur le Ministre, vous avez six minutes.

**M. Marcourt,** Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - On va essayer de ne pas utiliser tout ce temps.

Mesdames les députées, toute restructuration est toujours douloureuse, qu'elle concerne plusieurs centaines de travailleurs ou quelques-uns. Ce sont chaque fois des familles qui sont touchées par ceux-là.

Le site connu comme Schweppes, devenu Orangina-Schweppes suite au changement de propriétaire, est toujours aujourd'hui bénéficiaire, mais la production réalisée à Genval est en déclin, notamment parce que la consommation dans l'HORECA de ce type de produit est en baisse. Le format réalisé à Genval étant considéré comme un marché mature, il est vrai que des

investissements n'ont pas été réalisés pour moderniser l'outil.

La procédure Renault indique de manière obligatoire que ce sont les travailleurs qui sont informés les premiers de l'intention de la direction et, dans le cas qui nous occupe, de la cessation de la production au niveau de Genval.

J'ai fait l'objet d'une sollicitation des organisations syndicales et une réunion est prévue au début de la semaine prochaine pour examiner, avec celles-ci, toutes les opportunités, les possibilités qui permettraient de maintenir l'activité, donc, de sauver l'emploi. Après cette réunion, qui a pour objectif de clarifier l'ensemble des flux, de voir quels sont les enjeux, quels montants économiques faudrait-il mobiliser, le cas échéant, pour permettre d'apporter une alternative.

La phase 1 de la loi Renault prévoit que c'est le moment où les organisations syndicales ont, d'une part, la possibilité de poser toutes les questions nécessaires pour comprendre la stratégie du groupe et ses intentions réelles et, d'autre part, de proposer des alternatives. Il va de soi, comme cela a été souligné par les deux intervenantes, qu'il faut aussi valider si nous ne sommes pas dans une première phase, mais bien dans une phase définitive, et que ce que l'on fait aujourd'hui ne serait que le préambule d'une deuxième étape ultérieure, les 11 ouvriers affectés à la logistique étant un des éléments parmi d'autres que nous pouvons retenir.

Cette situation me préoccupe. Nous avons pris des contacts. Nous rencontrerons les organisations représentatives des travailleurs. Après cela, nous aurons un contact avec la direction pour examiner avec elle la position. Nous apporterons aux travailleurs tout le concours nécessaire pour examiner avec eux les alternatives qui nous permettraient d'envisager de voir ce plan se modifier. Nous sommes avec des propriétaires privés et nous n'avons pas la capacité d'influencer leurs décisions. Mais nous pouvons peut-être apporter des concours qui permettraient de faire modifier ce plan négatif pour l'emploi dans notre région.

**M. le Président.** - La parole est à Mme De Bue.

**Mme De Bue (MR).** - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse, pour les détails que vous avez pu apporter à ce stade, donc, de l'attention que portera le Gouvernement wallon à l'avenir du site et des travailleurs concernés.

Il est important d'apporter toute l'attention. C'est une plus petite entreprise, on focalise souvent l'attention sur de grandes restructurations, malheureusement. C'est aussi important d'y apporter toute l'attention.

Au-delà de cette situation particulière, il faut aussi insister sur la priorité pour la Région wallonne de redresser la région sur le plan socio-économique, de relancer l'emploi. L'emploi ne se décrète pas, mais la

mission d'un Gouvernement est de créer toutes les conditions socio-économiques pour permettre aux entreprises d'avoir confiance, d'investir et de créer l'emploi. J'espère que vous serez à la hauteur de cet objectif.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Lambelin.

**Mme Lambelin (PS).** - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces éléments de réponse. Je suis heureuse de savoir que vous rencontrerez les représentants syndicaux début de la semaine prochaine.

Je voulais également dire que ce n'est pas un cas isolé, que le Brabant wallon, contrairement à ce que l'on croit, ce n'est pas la « Wallonifonie » dont on parle et que cette province souffre également de la crise. Ce n'est pas une province dans laquelle tout roule pour le moment.

J'attire votre attention une dernière fois sur l'urgence de la situation, surtout sur ce dernier point : qu'advient-il des 11 ouvriers qui restent sur le site ? Je pense que l'on doit rester attentif au dossier à long terme. Merci pour vos réponses. Je continuerai à suivre le dossier.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. MOUYARD À  
M. DI ANTONIO, MINISTRE DE  
L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES  
TRANSPORTS, DES AÉROPORTS ET DU BIEN-  
ÊTRE ANIMAL, SUR « LE REFUS DE LA  
FÉDÉRATION BELGE DES NÉGOCIANTS EN  
COMBUSTIBLES ET CARBURANTS DE  
RÉALISER UN INVENTAIRE DES CITERNES À  
MAZOUT »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Mouyard à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « le refus de la Fédération belge des négociants en combustibles et carburants de réaliser un inventaire des citernes à mazout ».

La parole est à M. Mouyard pour poser sa question.

**M. Mouyard (MR).** - Monsieur le Ministre, nous apprenons que vous auriez, dans vos cartons, un projet de recensement des citernes à mazout inférieures à 3 000 litres sur le territoire wallon.

Effectivement, s'il y a bien une législation pour les citernes à mazout supérieures à 3 000 litres, il n'y en a pas pour les citernes de moins de 3 000 litres.

Votre projet – nous l'apprenons, mais vous allez sans doute nous le confirmer ou nous l'infirmier – viserait à faire ce recensement, puisqu'il y a un danger

environnemental certain et, d'ailleurs, d'aucuns parlent de bombes environnementales et l'Office wallon des déchets ne dit pas autre chose, vu la vétusté de certaines de ces citernes.

Là où le bât blesse, c'est que, pour faire ce recensement, votre projet prévoirait que cela soit les fournisseurs de mazout eux-mêmes qui pourraient faire ce recensement et, à cette occasion, enregistreraient l'état, l'âge, la situation des citernes en question. Là, on se rend bien compte qu'il y a tout de suite un problème, ne fût-ce que sur l'âge des citernes. Comment voulez-vous qu'un fournisseur de mazout en venant remplir la citerne en question puisse se prononcer sur l'âge d'une citerne ?

De toute façon, la fédération qui regroupe ces fournisseurs de mazout a fait savoir, par voie de presse, qu'ils refusaient de faire ce recensement. On peut le comprendre. Où serait d'ailleurs l'objectivité, puisqu'il y a un lien commercial entre ces fournisseurs et les clients détenteurs de ces citernes ?

Ma première question est la suivante. Monsieur le Ministre, est-il bien vrai que vous avez ce projet-là ? Que comptez-vous faire, dès lors qu'il y a ce refus de la fédération d'aller dans le sens que vous voulez ?

Ma deuxième question concerne les citernes au-delà des 3 000 litres qui, elles, dépendent d'une législation bien précise. Nous apprenons également qu'aucun contrôle n'est réellement fait pour ces citernes et que la Police de l'environnement, faute de moyens, n'intervient que lorsqu'il y a eu accident et que la pollution est déjà faite.

Effectivement, la législation prévoit qu'il y ait des contrôles réguliers, mais dans les faits, ce ne serait pas le cas. Je pense qu'il serait utile de prendre des mesures pour que ces contrôles puissent avoir lieu de manière régulière et de manière sérieuse et, là aussi, l'objectivité de ces contrôles est mise en cause, puisque certains fournisseurs, voire installateurs, font ces contrôles.

J'aimerais pouvoir également vous entendre sur ce deuxième volet.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

**M. Di Antonio,** Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, vous avez raison de vous intéresser à ce sujet, parce qu'il est fort important en matière d'environnement. Vous avez rappelé, au début de votre intervention, l'impact potentiel d'avoir des cuves qui ne seraient pas en état et qui ne seraient pas suffisamment contrôlées.

Effectivement, il y a deux législations différentes. Les citernes de plus de 3 000 litres, aujourd'hui, sont

supposées être recensées. Faut-il encore pouvoir en assurer un contrôle suffisant. Ce contrôle existe aujourd'hui. Je pense qu'il doit être amélioré et que la fréquence des contrôles n'est pas suffisante. J'ai demandé à mon administration des propositions pour améliorer ces contrôles sur ces cuves de plus de 3 000 litres.

En ce qui concerne les moins de 3 000 litres, là, la situation est différente, puisqu'elles ne sont pas recensées, aujourd'hui. Il faut donc établir un cadastre. Il y a eu une décision de mon prédécesseur de lancer le débat sur ce cadastre. Un groupe de travail a été constitué, un comité d'accompagnement est mis en place et des décisions doivent, aujourd'hui, être exécutées sur le terrain pour recenser l'existence, la situation et éventuellement l'état de ces cuves.

Trois pistes sont évoquées par le comité d'accompagnement pour recenser ces cuves. Première piste, il y a les livreurs de mazout, vous l'avez évoqué. J'ai pris connaissance par voie de presse de leur refus d'opérer, d'y collaborer à ce recensement.

Deuxième piste, ce sont les responsables, les sociétés agréées qui réalisent l'entretien des installations. C'est une piste de solution évoquée aussi par le comité d'accompagnement. La troisième piste qui est finalement la plus simple, même si ce n'est pas la plus complète dans un premier temps, c'est de demander aux détenteurs eux-mêmes de déclarer leur cuve, sa situation, et si possible une série de données complémentaires comme la date d'installation et la date d'achat.

Je dispose de l'ensemble de ces propositions. Il n'y a pas encore eu de décision concernant ce que nous allons choisir et ce que nous allons mettre en place. Il faut aussi décider où vont aller ces informations. Le détenteur doit-il faire sa déclaration au niveau communal ? Doit-on créer un service au niveau régional pour concentrer tout cela ? Il reste encore des décisions à prendre sur le sujet, mais j'y travaille avec mon administration.

**M. le Président.** - La parole est à M. Mouyard.

**M. Mouyard (MR).** - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour cette réponse. La déclaration volontaire des détenteurs est la voie la plus facile. On peut s'inspirer dans ce cadre-là de ce qui se fait déjà pour les citernes ou les cuves à mazout de 3 000 à 25 000 litres puisqu'il y a déjà une procédure qui est mise en place et on peut s'en inspirer pour les plus petites cuves.

J'insiste pour le renforcement des contrôles qui visiblement se fait selon la déclaration de l'Office wallon des déchets, ce qui actuellement n'est pas totalement efficace puisqu'on le reconnaît tous les deux et c'est logique, il y a un risque environnemental certain.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. LUPERTO À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA  
FUSION DES TROIS PÔLES HOSPITALIERS  
NAMUROIS »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Luperto à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la fusion de trois pôles hospitaliers namurois ».

Comme vous le savez, M. Prévot est retenu et j'imagine que c'est M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal qui répondra.

La parole est à M. Luperto pour poser sa question.

**M. Luperto (PS).** - Monsieur le Ministre, j'aurais en effet souhaité interroger M. le Ministre Prévot sur la question et je comprendrai que, sous certains aspects, la réponse de M. le Ministre Di Antonio soit incomplète et qu'il me faille revenir à l'occasion d'une commission, mais je ne voulais pas perdre le caractère d'actualité de cette question – je sais que le dossier est compliqué, il y a eu des déclarations la semaine dernière, je le comprends tout à fait et je peux vivre avec cela.

En effet, la presse nous apprenait récemment les intentions de fusion qui existaient entre des opérateurs importants du monde hospitalier en Province de Namur, à savoir le CHU Dinant-Godinne et Sainte-Élisabeth. Je pense que la volonté d'une fusion à terme semble être une réalité. Ma question au ministre Prévot visait à savoir ce qu'il en savait et qu'elle en était le calendrier, mais encore si l'on avait un certain nombre de garanties puisque cette fusion concerne 1 000 lits hospitaliers et 3 600 travailleurs, donc des employeurs importants en Province de Namur dans le secteur tertiaire. Je souhaitais aussi savoir si l'on avait des garanties quant à la neutralité sur le plan de l'emploi par rapport à cette perspective de fusion.

Cette fusion elle-même fait suite à une autre fusion qui est déjà en cours entre les opérateurs publics en Province de Namur. Pour en avoir été un des acteurs essentiels, avec le ministre Prévot d'ailleurs, je n'ignore pas que cela ne va pas sans poser un certain nombre de questions et d'inquiétudes aux travailleurs, aux médecins et à d'autres. Les questions qui se sont posées pour l'axe dit public peuvent aussi se poser pour cet axe-ci.

Par ailleurs, je vous avoue que mon attention a été attirée la semaine dernière par ce qui est soit une proposition très sérieuse, soit un ballon d'essai de M. le Ministre Prévot qui y allait d'une suggestion en nous proposant – et pourquoi pas – un seul hôpital en

Province de Namur. Je ne pense pas qu'il faille nécessairement invalider l'idée de facto, mais a contrario, je ne pense pas qu'il faille s'emballer trop rapidement sans avoir objectivé l'intention en étudiant les atouts et les faiblesses d'un tel scénario.

Je voulais savoir quel était le degré de maturité de ce dossier, si à ce stade, on en était au ballon d'essai ou à un dossier échafaudé, réfléchi, construit et, si c'était le cas, dans quelle mesure on pourrait en partager les contours puisque évidemment, il en va d'outils essentiels sur le territoire provincial avec, à la clé, des milliers d'emplois. Il m'apparaît donc important de ne pas créer l'émoi au-delà du nécessaire sur un dossier de cette nature-là.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Di Antonio, qui répondra en son nom et au nom du Gouvernement.

**M. Di Antonio,** Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, en son nom et au nom du Gouvernement. - Monsieur le Député, s'agissant d'une initiative entre pouvoirs organisateurs autonomes, mon collègue n'en a pas tous les détails, notamment au niveau du calendrier. Ceci dit, elle rentre bien dans la volonté telle qu'inscrite dans la Déclaration de politique régionale qui est la volonté de M. le Ministre Prévot de favoriser les synergies et les rapprochements entre institutions. À ce titre là, il se réjouit de cette annonce.

La logique est assez simple, il faut essayer de regrouper sur un territoire donné des institutions qui peuvent être complémentaires, faire des économies sur les investissements lourds, sur sans doute aussi un partage des tâches dans des points de médecine plus aigus où tout le monde ne doit pas faire la même chose. A priori, il est favorable à la démarche qu'il compte bien soutenir, mais aussi encadrer. Aujourd'hui, la connaissance du dossier en termes de calendrier, est relativement incomplète. Effectivement, il a pris connaissance, comme vous, de ces intentions des opérateurs namurois, à préciser.

**M. le Président.** - La parole est à M. Luperto.

**M. Luperto (PS).** - J'entends la réponse prudente et basée sur la Déclaration de politique régionale de la part de M. le Ministre Di Antonio et au nom de M. le Ministre Prévot. Je comprends, par ailleurs, qu'il ne s'expose pas davantage sur la sortie de M. le Ministre Prévot liée à un seul grand hôpital.

Pour ma part, on est ici à un tournant où l'on voit une sorte de bipolarisation du paysage hospitalier avec, d'une part, l'axe public et, d'autre part, un axe plus privé et au milieu, un partenaire qui est Saint-Luc qui, globalement, est un peu au milieu et qui devra bien se rattacher. Peut-être que la volonté de suggérer un seul

axe est de faciliter le fait que cela se rattache quelque part sans devoir opérer un choix sur base idéologique.

Je souhaiterais savoir puisque sortie ministérielle il y a eu, si la logique a été étayée et étudiée ou si c'est simplement une suggestion à ce stade méritant davantage d'éléments de réflexion. Cela me paraît nécessiter des garanties dans un certain nombre de pouvoirs organisateurs hospitaliers qui ont des cultures différentes, des origines et des sources différentes. À ce titre, je pense que le dossier méritera d'être poursuivi dans un autre format que la question d'actualité qui, sans doute, est un peu courte pour la développer utilement.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DESQUESNES  
À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU  
NUMÉRIQUE, SUR « LES INTÉRÊTS  
NOTIONNELS ET LEUR IMPACT SUR  
L'ÉCONOMIE WALLONNE »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Desquesnes à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « les intérêts notionnels et leur impact sur l'économie wallonne ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

**M. Desquesnes** (cdH). - Monsieur le Ministre, on le supputait, on le subodorait, on le sentait, pour tout dire, on le devinait, et la démonstration est aujourd'hui faite, les intérêts notionnels défavorisent l'économie wallonne et les entreprises wallonnes.

Le CERP, le Centre d'études namurois, en a fait la démonstration. Cela est paru dans la presse il y a quelques jours. L'économie des entreprises wallonnes ne bénéficie des intérêts notionnels qu'à hauteur de 10 % alors qu'elles représentent 24 % du PIB wallon.

Voilà très clairement une différence forte, une situation défavorable à la fois aux PME et à la fois à l'économie wallonne puisque des chiffres qui ressortent, on nous dit que l'impact par rapport au bénéfice potentiel d'une entreprise est de l'ordre de 17 % pour une PME et monte à 24 % pour une grande entreprise.

On ne parlera pas du bilan en termes d'emplois de la mesure. Peut-être – mais on nous le dira – que la Suédoise aura envisagé des correctifs. On ose espérer que ceux qui montent dans un attelage comme celui-là auront à cœur de défendre à la fois les PME et à la fois la Wallonie, mais c'est un autre débat.

Monsieur le Ministre, vos données confirment-elles ces chiffres ? Quelle stratégie pouvons-nous développer en Wallonie pour répondre à cette situation ? Doit-on pousser le mécanisme au maximum et faire de

l'ingénierie et aider nos entreprises, nos PME, à davantage profiter du système, mais en sachant que cela a des limites puisqu'il faut des fonds propres ? Aujourd'hui, c'est un élément qui manque à pas mal de PME wallonnes. Doit-on concentrer les aides économiques que la Wallonie octroie aux entreprises et à leur développement, pour justement contrecarrer cette situation de déséquilibre en faveur des PME wallonnes ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

**M. Marcourt**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Monsieur le Député, les intérêts notionnels sont toujours le sujet d'un débat où la mesure n'est pas toujours acquise.

Si l'on prend l'impôt des sociétés – comme vous le savez, je n'ai jamais été contre d'ouvrir ce dossier et de voir s'il n'y avait pas une fiscalité des sociétés par région – on s'aperçoit que la Wallonie ne contribue à l'impôt des sociétés qu'à concurrence d'une quinzaine de pour cent, notamment par ce que beaucoup d'entreprises wallonnes ont leur siège social établi dans la capitale du royaume, ce qui fait que le montant fiscal est biaisé par rapport à la réalité économique de notre Région.

Deuxièmement, les intérêts notionnels, c'est de dire que l'on considère que la rémunération du capital doit être considérée comme de l'intérêt, comme on pourrait le payer aux banques, plutôt que d'être considéré uniquement comme du profit. Cela a, dans son esprit, un intérêt intellectuellement positif : renforcer les fonds propres des entreprises. C'est de dire aux actionnaires : « Renforcer les fonds propres des entreprises, vous serez traités comme si vous étiez un créancier financier ».

Néanmoins, nous savons – et nous l'avons dit à de nombreuses reprises – que le système a été complètement dévoyé, non pas par les centres de coordination. C'est peut-être un des biais sur lequel il aurait fallu s'interroger historiquement, c'est de se dire qu'il aurait dû y avoir deux régimes différents pour les centres de coordination et pour les entreprises industrielles et de service, mais c'est la réalité.

Aujourd'hui, le système est dévoyé parce qu'il n'a servi qu'à de l'ingénierie financière au détriment de l'emploi. En cela, le système doit être complètement revu. Nous n'avons aucune compétence sur cette réalité. C'est le futur ministre des Finances. J'espère effectivement que l'effet d'aubaine majeur que constituent aujourd'hui les intérêts notionnels pour des entreprises – et spécialement les grandes entreprises – sera profondément revu dans le cadre de la nouvelle législature fédérale qui s'ouvre aujourd'hui.

La deuxième question que vous posez, c'est : « Que pouvons-nous faire ? » Je pense qu'il faut travailler sur le renforcement des fonds propres de nos PME. Trop de

nos PME, aujourd'hui, en Wallonie, sont insuffisamment capitalisées. Il faut donc travailler et c'est ce que nous avons fait. Nous avons une plateforme avec FEBELFIN, avec la SOWALFIN et je viendrai avec des propositions concrètes dans les mois qui viennent, pour faire en sorte de répondre à ce problème de fonds propres dans les entreprises et mieux les aider à résister à une concurrence mondiale.

**M. le Président.** - La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse qui me rassure sur le travail de fond qui peut être mené avec les PME wallonnes.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. FOURNY À  
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS  
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE  
L'ÉNERGIE, SUR « LA SUPPRESSION DES  
PRIMES PROVINCIALES EN MATIÈRE DE  
LOGEMENT ET LES CONSÉQUENCES POUR  
LES AGENCES IMMOBILIÈRES SOCIALES  
(AIS) »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Fourny à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la suppression des primes provinciales en matière de logement et les conséquences pour les agences immobilières sociales (AIS) ».

*(Réaction d'un membre)*

M. le Ministre Furlan n'est pas là. Je me vois dans l'obligation de suspendre quelques minutes.

Sur les bancs du Gouvernement, sait-on où il est passé ?

On va suspendre cinq minutes.

*- La séance est suspendue à 12 heures 23 minutes.*

**REPRISE DE LA SÉANCE**

*- La séance est reprise à 12 heures 24 minutes.*

**M. le Président.** - La séance est reprise.

**QUESTIONS D'ACTUALITÉ**

*(Suite)*

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. FOURNY À  
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS  
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE  
L'ÉNERGIE, SUR « LA SUPPRESSION DES  
PRIMES PROVINCIALES EN MATIÈRE DE  
LOGEMENT ET LES CONSÉQUENCES POUR  
LES AGENCES IMMOBILIÈRES SOCIALES  
(AIS) »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Fourny à M. Furlan, Ministre de Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la suppression des primes provinciales en matière de logement et les conséquences pour les Agences immobilières sociales (AIS) ».

La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

**M. Fourny** (cdH). - Monsieur le Ministre, voici une année maintenant nous avons adopté un décret qui vise à transférer les compétences liées aux AIS à la Région et donc à déposséder les provinces de cette compétence. On sait qu'à l'époque, déjà, la Province de Namur avait dénoncé ce qu'elle considérait comme étant un hold-up au niveau de ses compétences parce qu'elle a une politique très proactive en matière d'AIS et que les aides que la province octroie aux AIS et aux propriétaires sont très importantes en Province de Namur.

En suite de ce décret, un recours devant la Cour constitutionnelle a été introduit. Il semblerait qu'une autre province se soit également jointe à ce recours devant la Cour constitutionnelle, ce qui nous ramène, pour l'heure, à nous trouver devant un flou ou en tout cas une incertitude juridique, dans la mesure où ce transfert de compétences devrait ou doit être opérationnel à partir du 1er janvier 2015. Or, quelle est la situation en droit ? La Région dispose-t-elle de la compétence logement de la province par rapport aux AIS ? Si tel est le cas, allez-vous prendre des mesures pour soutenir les AIS, car on sait combien les provinces sont intervenues dans le financement des AIS, et heureusement que les provinces étaient là pour les soutenir et développer cette politique appréciée parce que ce sont tout de même 4 000 logements qui sont mis en location maintenant au travers de la Wallonie par l'intermédiaire des AIS.

Quelle est la situation juridique ? La Région va-t-elle reprendre le flambeau et soutenir les AIS au travers des dotations spécifiques tel que c'était le cas auparavant ou, dans l'attente de la décision de la Cour constitutionnelle, les provinces disposent-elles toujours de la faculté d'intervenir financièrement au travers d'un article budgétaire spécialement dédié à cette fin ? Il faudrait avoir un signal clair à ce propos afin d'éviter qu'il n'y ait une décision de la tutelle qui vise à annuler partiellement le budget dans l'hypothèse où l'on considérerait que le transfert de compétences a été opéré. Ce signal doit être donné.

La Province de Namur a sonné le tocsin hier à ce propos, ne sachant à quel saint se vouer et n'ayant pas reçu de réponse claire à ce propos. Vis-à-vis des provinces qui interviennent et vis-à-vis des AIS, il me semble utile et opportun de répondre à ces deux questions pour donner un signal clair et en tout cas rassurer, je l'espère en tout cas, d'une manière ou d'une autre, les AIS au niveau de la gestion financière qui les concernait.

D'avance je vous remercie pour les réponses que vous apporterez.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Furlan.

**M. Furlan,** Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Après une course effrénée pour vous rejoindre...

**M. le Président.** - Vous êtes un parfait athlète, Monsieur Furlan, je le sais.

**M. Furlan,** Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je m'excuse pour le retard envers mes collègues, le président et les députés qui interpellent.

Vous avez raison, Monsieur Fourny, il y a aujourd'hui deux recours déposés par deux provinces à l'encontre du décret qui acte le transfert de compétences du logement et de l'énergie vers la Région. Vous comprendrez donc que ma réponse doit être prudente et que c'est aujourd'hui une réponse en attente d'un arrêt de la Cour constitutionnelle.

Toutefois, à ce stade du débat, et rappelant toute la prudence que je dois avoir, je ne m'opposerai pas à ce que les provinces puissent intervenir tant dans le financement de sociétés de logements sociaux que dans le financement des AIS, considérant que c'est une intervention indirecte dans la politique du logement. Je l'envisagerai comme un subside facultatif à une association. C'est ainsi que je pense devoir interpréter, pour ne pas faire souffrir les AIS, les sociétés de logements sociaux, en attendant, et je le rappelle, l'arrêt de la Cour constitutionnelle qui nous donnera alors la jurisprudence à appliquer à l'avenir.

Je voudrais vraiment rassurer le secteur en ce qui concerne la tutelle, ce subside aux AIS, ce subside aux sociétés de logements sociaux, cette présence dans l'actionnariat des sociétés de logements sociaux et des AIS restera autorisée aux provinces.

Si la Cour constitutionnelle devait prendre une attitude contraire à cette interprétation que je fais du décret avec mon administration, nous nous reverrions pour en discuter et examiner les conséquences pour la Région, pour les AIS ou pour les sociétés de logement d'une telle jurisprudence.

**M. le Président.** - La parole est à M. Fourny.

**M. Fourny** (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour la réponse apportée et le signal que l'on peut envoyer aux provinces qui pourront dès lors poursuivre, en tout cas pour l'année 2015, leur soutien actif au niveau des AIS.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. COURARD À  
M. DI ANTONIO, MINISTRE DE  
L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES  
TRANSPORTS, DES AÉROPORTS ET DU  
BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LES COMMUNES  
PROPRES »**

**M. le Président.** - Il arrive que le ministre disparaisse ; ici, c'est l'auteur de la question. Avant de disparaître, M. Courard m'a signifié que s'il n'était pas là au moment où sa question devait être posée, nous pouvions la retirer. Cela libère M. le Ministre Di Antonio après une matinée chargée pour lui.

*(Applaudissements)*

Nous en arrivons au vote et nous allons sonner le rappel de tous les membres, pour qu'ils puissent progressivement nous rejoindre.

**PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN  
CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE  
M. HAZÉE À M. LACROIX, MINISTRE DU  
BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE  
LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR  
« LA POLITIQUE D'AUSTÉRITÉ ANNONCÉE  
PAR LE GOUVERNEMENT », PAR M. HAZÉE  
(DOC. 34 (2014-2015) N° 1) ET PAR MME POULIN  
ET M. DRÈZE (DOC. 35 (2014-2015) N° 1)**

*Vote nominatif*

**M. le Président.** - Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Hazée à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la politique d'austérité annoncée par le Gouvernement ».

La première motion motivée de M. Hazée a été imprimée et distribuée sous le document n° 34 (2014-2015) N° 1.

La seconde motion pure et simple de Mme Poulin et M. Drèze a été imprimée et distribuée sous le document n° 35 (2014-2015) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 134.3 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par Mme Poulin et M. Drèze.

Je rappelle que M. Borsus a demandé à être excusé pour ce vote, retenu par d'autres tâches.

- Il est procédé au vote nominatif.

70 membres prennent part au vote.

41 membres répondent oui.

27 membres répondent non.

2 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Arens, Bonni, Collignon, Courard, Denis, Dermagne, Desquesnes, Devillers, Drèze, Dufrane, Dupont, Fourny, Gahouchi, Gérardon, Gonzalez Moyano, Imane, Kapompolé, Lambelin, Leal Lopez, Lefebvre, Legasse, Lenzini, Luperto, Moinnet, Morreale, Moucheron, Onkelinx, Pécriaux, Poulin, Prévot, Salvi, Sampaoli, Schyns, Simonet, Stoffels, Trotta, Vandorpe, Vienne, Waroux, Zrihen.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Baltus-Möres, Bellot, Brogniez, Crucke, Daele, De Bue, Defraigne, Defrang-Firket, Destrebecq, Dock, Dodrimont, Durenne, Evrard, Galant, Gillot, Hazée, Henquet, Henry, Jeholet, Knaepen, Maroy, Mouyard, Nicaise, Reuter, Ryckmans, Tzanetatos, Wahl.

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Jamar, Puget.

En conséquence, le projet de motion pure et simple est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement wallon.

#### *Justification d'abstention*

**M. le Président.** - J'invite les membres qui se sont abstenus à faire connaître leurs motifs d'abstention.

La parole est à M. Jamar.

**M. Jamar (MR).** - Pour certains, ce sera une redite. Pour d'autres, ce sera peut-être un peu neuf. Je le fais depuis plusieurs années, je m'abstiens toujours pour ces motions pures et simples qui ne veulent rien dire en démocratie puisqu'elles ne disent rien d'autre que d'annuler une autre motion. Je déplore l'existence dans le règlement de cette chose absurde. À mes yeux, et tant que cela ne changera pas, vous verrez un petit carré orange. J'invite surtout les nouveaux parlementaires à réfléchir sur cette question, pour moi, de fondement de démocratie.

**M. le Président.** - Et moi d'ajouter pour les nouveaux parlementaires que vous verrez systématiquement M. Jamar s'abstenir. C'est maintenant entendu dans toutes les assemblées de ce pays, on pourrait longuement en parler, la pratique est courante.

La séance est levée.

Le Parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

*- La séance est levée à 12 heures 30 minutes.*

## LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Président  
Mme Jenny Baltus-Môres, MR  
M. Christophe Collignon, PS  
M. Matthieu Daele, Ecolo  
Mme Valérie De Bue, MR  
Mme Virginie Defrang-Firket, MR  
M. François Desquesnes, cdH  
M. Carlo Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal  
M. Philippe Dodrimont, MR  
M. Dimitri Fourny, cdH  
M. Paul Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie  
Mme Déborah Gérardon, PS  
M. Frédéric Gillot, PTB-GO !  
M. Hervé Jamar, MR  
Mme Anne Lambelin, PS  
M. Jean-Charles Luperto, PS  
M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique  
Mme Savine Moucheron, cdH  
M. Gilles Mouyard, MR  
M. André-Pierre Puget, PP  
Mme Véronique Waroux, cdH

## INDEX DES MATIÈRES

- Agences immobilières sociales
- Antigua
- Arrêtés ministériels de réallocation budgétaire
- Barbuda
- Citernes à mazout
- Commission de vérification des pouvoirs
- Commission des déchets
- Commissions permanentes
- Conseil économique et social de Wallonie
- Conseil wallon de l'action sociale et de la santé
- Cour des comptes
- Double imposition
- Échange de renseignements en matière fiscale
- Empreinte écologique de la Belgique
- Évasion fiscale
- Fusion entre les communes et les CPAS
- Grenade
- Implantations commerciales
- Institutions européennes
- Intérêts notionnels
- Liste des projets de décret adressés au Parlement wallon
- Liste des rapports de commission
- Logement
- Marchés publics
- Pilules contraceptives
- Plannings familiaux
- Pôles hospitaliers namurois
- Politique d'austérité
- République d'Islande
- République hellénique
- Service public de Wallonie
- Service production de Schweppes Belgium à Genval
- Tarifs des TEC
- Taxation des chewing-gums et des mégots

## ABRÉVIATIONS COURANTES

AIS	agence immobilière sociale
AWAC	Agence wallonne de l'air et du climat
CERP	Centre d'études namurois
CESW	Conseil économique et social de Wallonie
CHB	liaison autoroutière Cerexhe-Heuseux-Beaufays
CHU	Centre Hospitalo-Universitaire/Centre Hospitalier Universitaire
CNG	Compressed Natural Gas
CO2	dioxyde de carbone
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CWEDD	Conseil wallon de l'environnement pour le développement durable
DPR	Déclaration de politique régionale
FEBELFIN	Fédération belge du secteur financier
HORECA	sigle du secteur de l'Hôtellerie, de la Restauration et des Cafés
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économique
OIP	Organisation d'intérêt public
ONG	organisation non gouvernementale
OWD	Office wallon des déchets
PIB	produit intérieur brut
P.M.E.	petite et moyenne entreprise
PMS	Psycho-médico-social
RECO	Réseau express de covoiturage
RER	Réseau Express Régional
SNCB	Société nationale des Chemins de fer belges
SOWAER	Société Wallonne des Aéroports S.A.
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises S.A.
SRWT	Société régionale wallonne du Transport public de personnes
TEC	Société de Transport en Commun
WWF	World Wildlife Fund